Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

DRACENIE

BANQUE des TERRITOIRES

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de la Dracénie

Juin 2021

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Dracénie Provence Verdon agglomération

ENTRE

Dracénie Provence Verdon agglomération

Représenté par Monsieur Richard STRAMBIO, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,
Ci-après désigné par « Le président de l'agglomération »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Banque des Territoires,
Représentée par David DE ARAUJO, directeur territorial
Ci-après désignée par « Banque des Territoires » ;

D'autre part,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

Sommaire

Préambule
Article 1 - Objet du contrat
Article 2 - Ambition du territoire de la Dracénie
Article 3 - Les orientations stratégiques
Article 4 - Le Plan d'action
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie
Article 6 - Engagements des partenaires
Article 7 - Gouvernance du CRTE
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE
Article 9 - Résultats attendus du CRTE
Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE
Article 11 - Communication
Article 12 - Evolution et mise à jour du CRTE
Article 13 - Résiliation du CRTE
Article 14 - Traitement des litiges

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ce CRTE s'appuie pleinement sur le projet de territoire établi par l'agglomération en concertation avec les communes. A ce titre, il sera amené à évoluer dès la fin de l'année 2021 afin d'intégrer des modifications permettant :

- L'inscription des choix politiques qui auront été établis lors des travaux précisant la définition du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération,
- La prise en considération d'une concertation élargie, en particulier avec le Conseil de Développement, qui en aura enrichi les propositions.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Dracénie Provence Verdon agglomération autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En matière de transition écologique, la circulaire du 20 novembre 2020 précise que le CRTE doit dresser un état des lieux écologique du territoire régulièrement mis à jour. Cet état des lieux écologique comportera un portrait de territoire, basé

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

sur le traitement d'un certain nombre d'indicateurs, réalisé par les services de l'Etat. Il [illegible] par des indicateurs pertinents souhaités par la collectivité. Il sera annexé au présent contrat et traitera a minima les thématiques suivantes : mobilité, énergie et climat, traitement des déchets et économie circulaire, agriculture et alimentation locale, action en matière de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, et eau et assainissement. Cet état des lieux comportera des objectifs concrets et mesurables pour améliorer le bilan écologique du territoire, qu'il conviendra d'évaluer sur la durée du contrat.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Non concerné.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Dracénie Provence Verdon agglomération et ses partenaires, l'ensemble des communes de l'agglomération, Enedis, Banque des Territoires, ADEME, CAF, DRAC, Agence de l'Eau, CEREMA, EPF, ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

L'agglomération dracénoise est une agglomération d'arrière-pays littoral varois, située à mi-chemin des 4 grandes métropoles régionales Marseille, Nice, Toulon et Aix-en-Provence.

Elle est frontalière de deux sites touristiques de renommée internationale : les gorges du Verdon et le Golfe de Saint-Tropez.

L'Agglomération Dracénoise est la 3ème Communauté d'agglomération du Var, avec une superficie de 914 km2. Son périmètre institutionnel épouse largement le bassin de vie autour de sa ville centre - Draguignan- et correspond au périmètre de son schéma de cohérence territoriale (SCOT), conférant à l'agglomération Dracénoise une véritable cohérence de territoire de projet.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

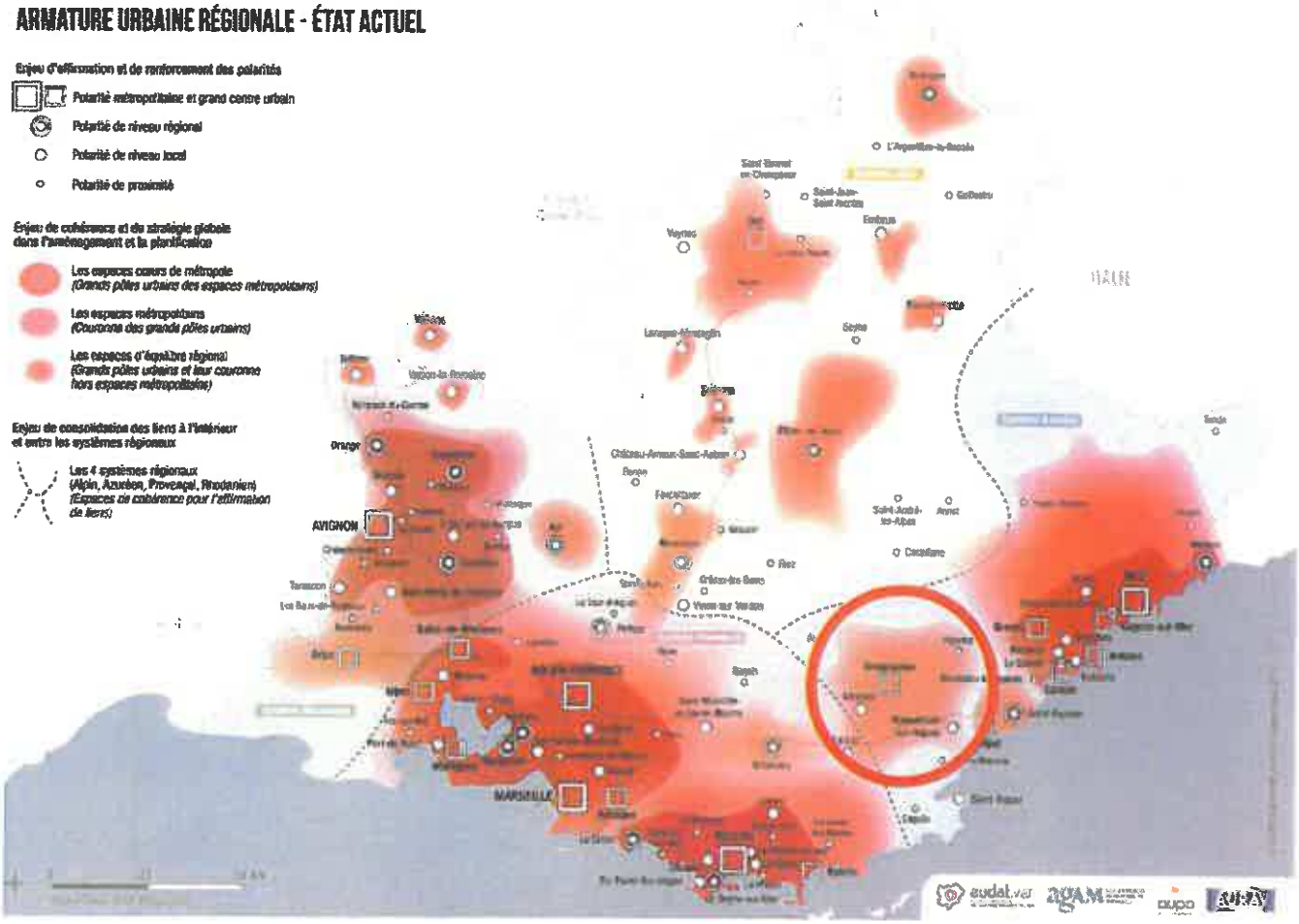

Figure 1 Positionnement de la Dracénie dans l'armature urbaine définie au SRADDET PACA

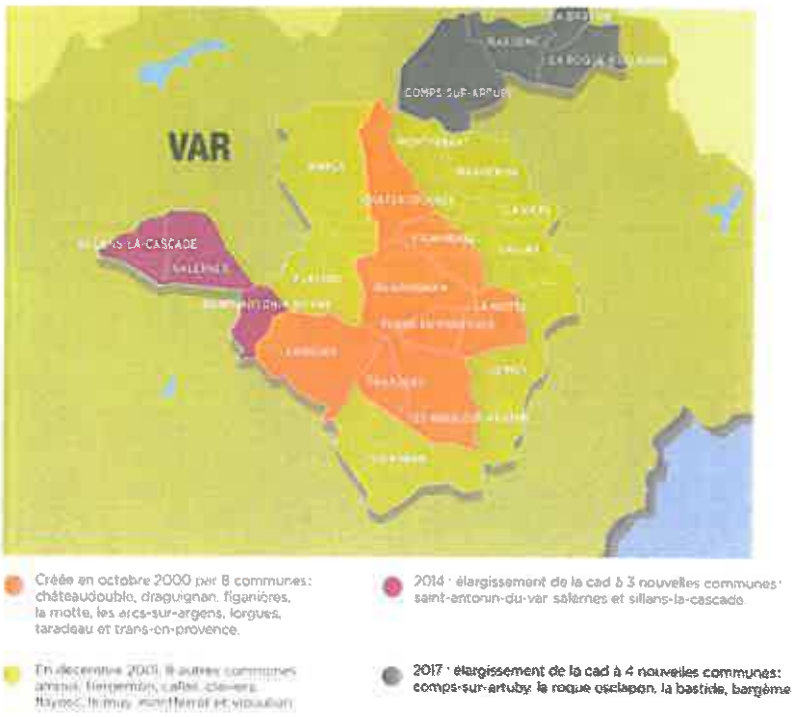

Figure 2 : Evolution du périmètre administratif de DPVa

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

Depuis sa création en 2000, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a co[illegible] l'évolution de son périmètre institutionnel dont la dernière a pris corps au 1er janvier 2017 avec l'accueil de 4 nouvelles communes aux portes du Verdon.

Ainsi, au 1er janvier 2017, DPVa comptait 23 communes pour un total d'environ 108 000 habitants.
L'agglomération dracénoise se caractérise par une population toujours en croissance, même si son rythme de croissance se ralentit depuis 2010 et par une économie largement « présentielle ». Ainsi l'agglomération compte une population de 108 000 habitants qui se répartit autour d'une armature urbaine, établie en 3 strates dans le Schéma de Cohérence territoriale.

- **Cœur d'agglomération** (Draguignan, Trans en Provence) : autour de 45 000 habitants avec la ville centre de Draguignan qui compte 40 000 habitants.
- **6 Villes d'appui** (Le Muy, Flayosc, Lorgues, Vidauban, les Arcs, Salernes), avec 3 villes de près de 10 000 habitants (Vidauban, Lorgues, le Muy)
- **15 villages** entre 100 et 3500 habitants - Taradeau, la Motte, Figanières, Callas, Bargemon, Sillans-la-Cascade, Saint-Antonin, Ampus,
  Châteaudouble,
  Montferrat, Claviers, et à compter de janvier 2017 Bargème, La Roque-Esclapon, La Bastide et Comps-sur-Artuby.

Les principales caractéristiques du portrait de territoire portent sur son milieu naturel, son histoire, ses composantes et dynamiques socio-économiques et l'évolution de sa morphologie urbaine, cette dernière engendrant des dispositifs avec l'Etat (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Territoires pilotes de Sobriété Foncière).

Des paysages variés écrins d'une biodiversité exceptionnelle

Le territoire de l'agglomération jouit d'une nature exceptionnelle au sein de grands paysages variés et fortement porteurs de l'identité des lieux, des plateaux calcaires du nord en passant par la dépression permienne, plaines arables, au sud, et les contreforts cristallins du Massif des Maures au sud-ouest et de l'Esterel au sud-est. Ainsi le territoire est composé à plus de 70% d'espaces boisés (et 55% de forêts) et 25% du territoire (environ 20 000 ha) est reconnu à haute valeur écologique (zones ZNIEFF et sites Natura 2000) et de 12% d'espace agricole, composante essentielle des paysages en particulier autour de la viticulture.

Un territoire marqué par une histoire riche

Fort de ces dispositions naturelles avantageuses le territoire s'est construit d'une part autour de l'agriculture (aujourd'hui 12% de la superficie, la moitié étant dédiée à la viticulture), qui marque toujours tant le paysage que l'identité collective des lieux, et d'autre part autour des routes et carrefours qui de la Rome Antique, autour de la voie aurélienne, à aujourd'hui, entre autoroutes et voies ferrée, en passant par le Moyen-âge, avec l'Iter Regius, grande route de l'Europe médiévale, ont dessiné les grandes voies de passage et distribué villes et villages. Ces derniers sont d'ailleurs très fortement marqués par l'époque médiévale avec des centralités entièrement pédestre organisées dans des trames principalement concentriques et un patrimoine culturel important.

Une économie présentielle

Aujourd'hui, la Dracénie connaît un développement principalement mu par une économie présentielle (résidents et estivants) structurée par un fort secteur public, historiquement appuyé sur les fonctions régaliennes de la justice et de l'armée, ainsi que sur une dynamique d'enseignement supérieur cependant fragile. Les emplois dits « non basiques » représentent ainsi plus de 90% des emplois du territoire. L'économie basique est constituée de quelques industries et d'une filière agricole solidement arrimée à une viticulture très dynamique. A noter que le tourisme constitue un véritable poumon économie du territoire, nonobstant le faible nombre de chambres d'hôtel et de résidence de tourisme, avec pas moins 2000 emplois pour 540 000 nuitées annuelles pour environ 150 M€ de retombées estimées.

La Dracénie se cherche ainsi une identité économique afin de structurer un tissu industriel permettant de subvenir aux besoins des habitants.

Des indicateurs sociaux préoccupants

En effet, le visage social du territoire présente de nombreuses sources d'inquiétudes avec en particulier un taux de chômage un point au-dessus de la moyenne départementale (taux de chômage, en 2017, d'environ 16% contre 15% pour le Var et 14% à l'échelle nationale), un taux de pauvreté, en 2018, de 17,5% deux points au-dessus du taux départemental

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300483-20210629-C_2021_111-DE

et presque trois au-delà du taux national et une médiane du niveau de vie, toujours [illegible] moins que le département (20 600€ contre 21 550€). A ces indicateurs sociaux préoccupants s'ajoutent une démographie en chute – le taux de croissance de la population est passé de 1%/an en 2007-2012 à 0,6% sur la période 2012/2017 – et un vieillissement conséquent de la population qui compte plus de 30% de plus de 60 ans.

Ces indicateurs sociaux se traduisent territorialement par trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (deux à Draguignan et un au centre du Muy), un taux d'effort important chez les locataires visibles en particulier chez les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales où 35% des allocataires ont un taux d'effort supérieur à 30% et une réalité du mal-logement dans un parc de logement vétuste, surtout dans les centralités, avec un parc privé potentiellement indigne dépassant souvent les 10% du parc.

Face à ces réalités, le projet de territoire a pour ambition de donner un nouvel élan au territoire en mettant en synergie agglomération et communes autour d'objectifs ambitieux qui répondent aux défis qui se présentent au territoire.

Une urbanisation en expansion

Comme l'ensemble de la Provence la Dracénie se caractérisait traditionnellement par une morphologie urbaine très ramassée, groupée, dense – en « îles urbaines » - où chaque tissu urbain communal de ces villages-villes était bien distinct des autres avec des coupures naturelles et agricoles importantes en surface. Cette morphologie urbaine a fortement évolué à la mesure du formidable accroissement démographique qu'a connu le territoire et qu'il va continuer à connaître, quoique sur un rythme amoindri. L'urbanisation s'est beaucoup implantée le long des couloirs de circulation définis par la trame viaire mais aussi par le réseau hydrographique.

Il en résulte trois caractéristiques qui sont aujourd'hui des enjeux forts faisant l'objet de dispositifs contractualisés avec l'Etat :

- L'évolution de la morphologie urbaine du territoire s'est traduite par une désaffection de nombreuses centralités avec un exode des commerces de centre-ville et une paupérisation de ces derniers, devenus souvent très marqués par le mal-logement avec une part importante de logement potentiellement indigne, tels que cela est noté dans le Programme Local de l'Habitat de l'agglomération. Le territoire compte ainsi trois quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux centres du Muy et de Draguignan et un quartier en périphérie immédiate de la ville centre.

  La reconquête des centralités historiques, non seulement dans le développement commercial mais aussi dans la capacité à construire des logements et un cadre de vie attractif dans les cœurs de cité, notamment pour les familles, constitue ainsi un enjeu fort des dispositifs **Action Cœur de Ville**, pour la ville de Draguignan depuis 2018, **Petites Villes de Demain**, en cours d'instauration sur les communes de Salernes, Lorgues et le binôme Le Muy-Les Arcs **et Territoires Pilotes de Sobriété Foncière**. Ces trois dispositifs sont portés nationalement par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

- Par ailleurs, l'étalement urbain décrit ci-avant a conduit à une exposition accrue aux risques climatiques. En premier lieu, aux inondations, hélas tragiquement démontrée en juin 2010 et depuis régulièrement (2011, 2018 et 2019), mais aussi aux épisodes caniculaires et de sécheresse fréquents depuis quelques années (canicule en 2019, sécheresses en 2017 et 2018) et renforcés par l'artificialisation des espaces naturels. Ainsi, la **résilience climatique** constitue un enjeu important du territoire intégré :
  - D'une part dans les travaux du Syndicat Mixte de l'Argens, délégataire de la compétence GEMAPI,
  - D'autre part dans la reconfiguration des zones d'activités en zones inondables avec des travaux importants à mener dans le cadre de l'opération pilote Sobriété Foncière et du dispositif Territoires Pilotes de Sobriété Foncière.

- Enfin, cette expansion urbaine a conduit à la réduction du foncier agricole et à la fragilisation du tissu-socioéconomique d'une agriculture locale dont la diversification s'est réduite (50% des surfaces agricoles sont dédiées à la viticulture). Aussi, la **préservation de l'agriculture** et la complémentarité de l'urbain avec l'agricole constitue un enjeu majeur du territoire porté par l'élaboration amorcée d'un **Projet Alimentaire Territorial**.

L' analyse du bilan de notre territoire en termes de consommation d' énergie, d' émission de gaz à effet de serre (GES) et de production d' énergie renouvelable a permis d' évaluer l' impact de notre territoire sur le climat de façon générale,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

et en matière de transition énergétique particulièrement ; et d' en tirer les mesures pour agir et entrer dans la transition énergétique.

L' Observatoire Régional de l' Energie, du Climat et de l' Air en PACA a produit des fiches synthétiques de bilan sur chaque EPCI (source : CIGALE 2016), sur lequel s' appuie l' état des lieux écologique de notre territoire.

Le Transport constitue de loin le 1er secteur consommateur d' énergie et émetteur de GES sur le territoire, suivi par le résidentiel.

Pour ce qui concerne la Dracénie, la répartition des consommations d' énergie finale place en 1ere place le Transport (57%, il s' agit des transports de marchandises et de voyageurs - la part du transport de voyageurs est inférieure) ; puis le Résidentiel (25%, habitat) ; puis le tertiaire (14%) et autres (industrie, agriculture).

Par ailleurs, la répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), par secteur place également en 1ère place le Transports (67%) ; le Résidentiel (17%) ; puis le tertiaire (7%), l' Industrie (6%) et l' Agriculture (4%).

Ainsi, l' action de l' agglomération va s' attacher à agir particulièrement sur ces deux politiques publiques - Transports et mobilités, Habitat - prioritairement, dont elle a la compétence, mais également sur les politiques publiques qui relèvent des autres compétences de l' agglomération, comme l' aménagement économique, l' environnement et la préservation de la biodiversité, la gestion et la valorisation des déchets, le tourisme, l' agriculture.

Il est à noter que le Schéma de Cohérence Territoriale de la Dracénie, approuvé fin 2019, est actuellement en cours de reprise afin d'apporter des réponses aux remarques des services de l'Etat, qui ont conduit à la suspension de son caractère exécutoire, en particulier sur la question de la consommation foncière et de la stratégie d'implantation des fermes photovoltaïques au sol.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Dracénie

D'un point de vue méthodologique, dès le dernier trimestre de l'année 2020 et malgré les contraintes exceptionnelles de la crise sanitaire, la Dracénie a engagé une démarche, interne, d'élaboration d'un projet de territoire ambitieux qui façonne un sens partagé à l'action publique coordonnée de l'ensemble des institutions constituant Dracénie Provence Verdon agglomération.

Cette démarche a pris corps dans quatre ateliers de travail :

- Le premier atelier s'est tenu le 1er **février 2021** et avait pour objectif de partager de **grands enjeux** de prospective, un **diagnostic** et un **portrait** territorial et d'établir des **valeurs** et **lignes directrices** dessinant des convergences d'avenir pour le territoire. Ces lignes directrices ont permis, lors du **bureau communautaire du 8 février**, d'établir les **quatres orientations stratégiques** qui structurent le projet de territoire.
- Un deuxième atelier a conduit, le 1er **avril 2021**, à se pencher la première orientation stratégique **« Rayonnement du territoire et développement économique »** en définissant des **objectifs stratégiques à**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

viser pour suivre cette orientation. L'atelier a aussi permis de décliner ces objectifs stratégiques en objectifs **opérationnels** afin de rendre concrète, sur le territoire de la Dracénie, la réussite de ces objectifs.

- De la même façon, **les ateliers du 15 et du 19 avril 2021** ont permis de donner corps aux orientations stratégiques « **Aménagement durable et résilience territoriale** » et « **Cohésion territoriale et revitalisation des centralités** »
- Enfin, l'orientation stratégique « **Organisation et moyens du projet de territoire** » doit encore faire l'objet d'au moins un atelier, d'ici la fin du premier semestre 2021.

En parallèle de ces ateliers tenus avec l'ensemble des élus du bureau communautaire, des **réunions de travail spécifiques ont été menées avec les communes** afin que le projet de territoire s'inscrive comme un cadre de référence de construction de l'action publique dans ces dernières.

Valeurs fondamentales et lignes directrices

Cet exercice de planification a conduit à établir des objectifs stratégiques qui mettent en mouvement à la fois les communes et l'agglomération, chacune des collectivités se chargeant par la suite d'établir les objectifs opérationnels permettant de répondre aux objectifs stratégiques. Ces objectifs opérationnels étant par la suite déclinés en actions et projets suivant les compétences de chacun.

S'appuyant sur des objectifs opérationnels permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques, le projet de territoire est enfin traduit en projets et actions cohérents, en particulier, au sein de l'agglomération, avec un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2026.

Outre le partage d'un portrait de territoire lucide, tel qu'exposé à l'article 1.2, le projet de territoire s'est construit autour de six grands enjeux de prospective territoriale qui ont permis d'établir des lignes directrices structurés en orientations stratégiques qui décrivent les aspirations prioritaires des élus du territoire.

Positionnement et perspective du point de vue du SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Sud-PACA, adopté en juin 2019, intégrateur en particulier du schéma régional de cohérence écologique et du schéma régional climat air énergie, propose une vision des réseaux urbains régionaux dans lesquels la Dracénie est intégralement inscrite dans la zone d'influence du centre urbain régional, deuxième niveau dans la hiérarchie urbaine derrière les métropoles, qu'est la ville centre de Draguignan.

La Dracénie se situe en effet à l'interface de l'espace provençal (dont font partie les villes du Cannet et du Luc qui sont dans l'ère d'influence de Draguignan) et de l'espace azuréen, où elle est finalement classée au regard des flux et de l'intensité des échanges. Ceci est caractéristique d'un territoire dont la fonction de carrefour est historique.

Aussi, le SRADDET porte pour la Dracénie des ambitions en matière de préservation des potentiels agricoles, de reconquête des fonciers économiques et de développement d'un pôle d'enseignement supérieur. Il est à noter que la question des échanges et des mobilités est également très présente dans le dessin d'avenir du SRADDET avec le développement de la ligne LN-PCA autour de la future gare du Muy, d'une offre de transport public avec le littoral à forte cadence et de la structuration du cycle autour de l'Eurovélo 8 qui traverse le territoire au nord.

Les grands enjeux de prospective territoriale

L'anticipation des mutations et l'adaptation aux grandes évolutions sont apparues comme des points essentiels pour bâtir le projet de territoire. Aussi, six grands enjeux ont été identifiés structurants pour l'avenir de la Dracénie :

- **Le changement climatique** : le territoire est déjà largement affecté par les grandes évolutions climatiques, avec les tragiques inondations de 2010 et celles destructrices de 2011, 2018 et 2019 et les canicules de 2003 et 2019 en plus des sécheresses de 2017 et 2018. Les modèles régionalisés montrent que le territoire sera plus durement affecté par l'évolution climatique que ces voisins directs et il importe, au regard des conséquences à prévoir sur la ressource en eau et l'agriculture mais aussi sur les conditions sanitaires (maladies avec de nouveaux vecteurs)

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

et l'attractivité touristique, d'anticiper un territoire le plus résilient possible à [illegible] doit devenir un modèle, tant dans les politiques d'atténuation du changement climatique (en application du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone) que dans celles d'adaptation.

- **L'effondrement de la biodiversité** : phénomène manifeste aux échelles mondiales et européenes, en particulier chez les insectes et dans les habitats aquatiques, la chute de la richesse des écosystèmes déséquilibrent déjà les milieux naturels et agricoles de la Dracénie avec en particulier le développement des espèces invasives, parfois destructrices, comme le sanglier ou les amarantes, et l'hybridation d'espèces protégées et en danger comme les tortues d'Hermann. Forte du quart de sa superficie reconnu à haute valeur écologique, la Dracénie a ainsi une responsabilité particulière pour protéger ses écosystèmes, à l'aune de leur richesse, et de concilier au maximum développement et préservation du vivant.
- **Les tensions sur les matières premières** : l'approvisionnement en matière première, en particulier de l'Europe, est au cœur des préoccupations des acteurs économiques et sociaux, comme en a témoigné la crise dite des Gilets Jaunes. En premier lieu les effets du coût du baril, dont la volatilité et le niveau devraient être toujours plus importants à mesure que les ressources exploitées et exploitables se réduisent (avec l'essoufflement des puits russes et de mer du nord et l'incertitude sur le pétrole de schiste américain), sur l'économie et le pouvoir d'achat conduisent à réduire au maximum la sollicitation de cette source d'énergie. Cependant, les alternatives, du gaz naturel fossile, dont l'exploitation est aussi émettrice de gaz à effet de serre aux solutions apportées dans le cadre de la transition énergétique, via les énergies nouvelles et la mobilité électrique, sont aussi soumis à d'importantes menaces sur les matières premières (en particulier le cobalt, le cuivre, le zinc et le nickel) en plus d'avoir des effets majeurs sur la biodiversité. Aussi, dans le sillage du SRADDET et des politiques nationales, la Dracénie doit viser la réduction de sa consommation de dérivés de pétrole et axer son modèle économique sur le recyclage, la réutilisation et le développement de matières biosourcées locales ou proches dans une économie aussi circulaire que possible.
- **Le vieillissement de la population** : d'ici 2050 le poids des plus de 65 ans dans la population ne cessera d'augmenter. La région, du fait de la douceur de son climat, est historiquement attractive pour les séniors. Aussi, en 2014, la population de la Dracénie comptait autant de personnes de moins de 20 ans que de plus de 65 ans (sur le territoire national il y a un écart de 6 points à l'avantage du nombre des moins de 20 ans). Cette tendance, avec les effets naturels du vieillissement des 20 millions de baby-boomers, nés entre 1946 et 1975, encore en vie, va nettement s'accélérer : en 2040 l'agglomération comptera plus de 37 000 personnes de plus de 65 ans (contre 23 000 aujourd'hui, soit 14 000 personnes en plus) alors que la population des moins de 60 ans n'aura cru que de 7000 personnes.
- **Les nouvelles aspirations démocratiques** : si la démocratie constitue un processus en évolution permanente, les mutations des rapports entre collectivités et citoyens se sont toutefois accélérés depuis une vingtaine d'années avec l'apparition de nouvelles formes de contestations démocratiques, porteurs d'aspirations, telles que les Zones A Défendre ou la crise des Gilets Jaunes, et plus généralement avec la transformation du modèle d'information en lien avec les réseaux sociaux et la prise de conscience des risques environnementaux et climatiques. Ces aspirations ont conduit à de nouvelles pratiques citoyennes, du plus haut niveau de l'Etat à l'échelle locale, avec par exemple la convention citoyenne pour le climat, les cahiers de doléances, le grand débat national ou les conseils de quartier disposant d'allocation budgétaire.
- **L'érosion des ressources publiques** : pour répondre aux grands enjeux de société, du changement climatique au vieillissement de la population en passant par l'effondrement de la biodiversité, les collectivités territoriales s'attachent à faire croître le niveau des services, équipements et aménagement qu'elles apportent aux populations. Cependant, les crises, sanitaires, financières, liées aux matières premières, la diminution relative de la population active, les allégements fiscaux et la mondialisation de l'économie conduisent à limiter leur niveau de recettes. Cette situation affecte déjà les capacités budgétaires de Dracénie Provence Verdon agglomération avec un taux d'épargne brute et une capacité de désendettement déjà très importants malgré un budget de fonctionnement contraint. Pourtant, le contexte budgétaire général des collectivités ne devrait pas s'améliorer

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

et pourrait très probablement se détériorer avec plus de crises et un vieill[illegible] conduisant à la nécessité de réinventer le fonctionnement des collectivités.

Les lignes directrices et des orientations stratégiques porteuses d'ambition

Face à ces enjeux exposés lors de l'atelier n°1, les élus, avec la méthode du *métaplan*, ont participé à un premier atelier dans le but de formuler des lignes directrices rassemblant l'ensemble des acteurs locaux dans une philosophie décrivant les aspirations prioritaires du territoire.

Autour de deux grandes valeurs :

- La solidarité entre les territoires, pour les populations vulnérables et entre les générations,
- La préservation de l'identité, des milieux naturels et de l'unité du bassin de vie.

Les élus ont exprimé sept lignes directrices :

- Un développement économique nécessaire et pluriel,
- Un projet de territoire qui fait sien la transition écologique,
- La reconquête des centralités pour défendre nos valeurs,
- Un développement maîtrisé et équilibré,
- Un projet de territoire qui maintient l'identité, l'unité et la solidarité entre les communes.
- Un territoire engagé pour sa jeunesse,
- Un projet de territoire qui maîtrise et optimise/recentre ses dépenses,

Ces lignes directrices, expression de la philosophie et de l'ambition des élus pour l'avenir du territoire, ont permis de structurer le projet de territoire autour de quatre axes :

- Orientation 1 : Rayonnement du territoire et développement économique,
- Orientation 2 : Aménagement durable et résilience territoriale,
- Orientation 3 : Cohésion territoriale et revitalisation des centralités,
- Orientation 4 : Organisation et moyens du projet de territoire.

Ces axes ont permis un travail par atelier avec les élus autour de proposition d'objectifs stratégiques et de déclinaison en objectifs opérationnels.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours de finalisation.

- **Orientation 1 : Rayonnement du territoire et développement économique,**
- **Orientation 2 : Aménagement durable et résilience territoriale,**
- **Orientation 3 : Cohésion territoriale et revitalisation des centralités,**
- **Orientation 4 : Organisation et moyens du projet de territoire.**

Ces orientations prennent forment autour de 15 objectifs stratégiques qui dessinent la Dracénie de demain.

Orientation 1 - Rayonnement du territoire et développement économique

Afin d'assurer un nouvel élan économique au territoire, perçu comme « nécessaire » et souhaité « pluriel, maîtrisé et

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

équilibré », les élus de la Dracénie ont souhaité mettre en avant cinq objectifs stratégiques :

- Devenir un modèle d'économie circulaire,
- Assurer un écosystème favorable pour les entreprises,
- Accroître l'attractivité de la Dracénie par la culture, le patrimoine, le bien-être et la formation supérieure
- Développer un tourisme vert ancré sur le territoire,
- Maintenir et développer les espaces agricoles.

Orientation 2 – Aménagement durable et résilience territoriale

Les élus ont souhaité placer la transition écologique au cœur du projet de territoire notamment pour préserver des milieux naturels constitutifs de l'identité collective mais aussi dans un souci de résilience pour s'adapter au changement climatique. Cinq objectifs stratégiques ont été formulés dans cet esprit :

- Façonner un territoire équilibré et durable,
- Développer et structurer les mobilités,
- Préserver les paysages et valoriser les patrimoines et le cadre de vie,
- Mieux gérer les risques et préserver les ressources naturelles et la biodiversité,
- Développer l'exemplarité des collectivités en matière de transition écologique.

Orientation 3 – Cohésion territoriale et revitalisation des centralités

Les objectifs stratégiques qui résultent des travaux sur l'axe 3 mettent en avant le confortement et l'expansion des dynamiques engagées par les programmes nationaux Action Cœur de Ville et Petites de Demain en cherchant à « maintenir l'identité, l'unité et la solidarité entre les communes » et en engageant le territoire pour sa jeunesse. Cinq objectifs stratégiques ont été ainsi été ciblés :

- Dynamiser les cœurs de ville et de village,
- Renforcer la solidarité vers les populations vulnérables,
- Développer le vivre ensemble,
- Promouvoir un territoire de bien-être,
- Améliorer les services de proximité.

Orientation 4 - Organisation et moyens du projet de territoire

Cette dernière orientation doit encore faire l'objet de travaux et de débats d'ici la fin de l'année 2021. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2021, la présente convention-cadre pourra faire l'objet d'un avenant permettant d'intégrer le prévisionnel financier de la programmation en fonction de l'affinement des projets et de la définition du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération.

L'objectif est ici de définir les moyens par lesquels le projet de territoire pourrait être mis en œuvre :

- d'un point de vue organisationnel, avec notamment la création d'outils spécifiques permettant de recentrer les actions des collectivités et en particulier de l'agglomération,
- financiers alors que les ressources publiques au moins conjoncturellement limitées, ce qui va nécessiter de prioriser les objectifs opérationnels et projets,
- de réinterroger le rôle de l'agglomération et le périmètre de ses compétences.

Les tableaux en annexe 1 et 2 décrivent les orientations déclinées en objectifs stratégiques et opérationnels avec, pour chaque objectifs opérationnels, formulés selon la méthodologie S.M.A.R.T. (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement définis), des indicateurs *ex ante* d'appréciation de contribution à la contribution écologique et de suivi et de résultats.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

Article 4 – Le Plan d'action

Les objectifs opérationnels précisent très concrètement un ensemble de cibles à atteindre pour concourir à la réussite de l'objectif stratégiques auquel il se rattache.

La poursuite de chaque objectif opérationnel engage la réalisation :

- De projets nécessitant des investissements et des ressources de fonctionnement et conduisant à l'acquisition ou la réalisation de biens, l'ensemble de ces projets sera priorisé et inscrit dans un calendrier à travers un plan pluriannuel d'investissement,
- De projets qui nécessitent principalement des ressources au travers d'action d'animation, de fédération, d'organisation ou de réorganisation.

L'ensemble de ces projets constitue le plan d'actions du présent contrat et font l'objet de fiche-projet ou de fiche-action. En cas d'évolution du contenu des fiches-projet, elles devront être validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.
A l'inverse tout nouveau projet, devra faire l'objet d'un avenant validé par le COPIL.

L' annexe 1 porte le plan d' action par axes stratégiques et l' annexe 2 le plan d'action par maîtrise d'ouvrage.

Des projets portés par des acteurs institutionnels, privés, associatifs ou entrepreneuriaux pourront également utilement venir conforter les objectifs stratégiques et opérationnels de notre projet de territoire. Les projets portés par le Département et la Région dans leur compétence, viendront également compléter le plan d'action et seront inscrits comme tels au CRTE.

Ces projets s'intègrent d'ores et déjà dans différents programmes de l'Etat.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

L'Etat concourt d'ores et déjà à la réussite du projet de territoire de la Dracénie au travers des dispositifs principaux suivants:

- **Les programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain**, de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, qui s'inscrivent pleinement dans l'orientation stratégique « Cohésion territoriale et revitalisation des centralités ».
  Il est à noter que le projet de territoire vise, au travers de ces programmes, à acquérir connaissances et savoir-faire permettant de répliquer à toutes les communes de la Dracénie les résultats obtenus sur les programmes nationaux.
  Ainsi, il sera envisagé une ORT « chapeau » visant à coordonner les différents périmètres, ACV (ORT déjà existante), PVD et autres, sur le territoire de la Dracénie, en cohérence avec les objectifs stratégiques et opérationnels du projet de territoire.

- Le programme expérimental **Territoire Pilote de Sobriété Foncière** qui donne corps à l'orientation stratégique « Aménagement durable et résilience territoriale »,

- **Le contrat de ville** qui concerne les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (2 sur Draguignan centre-ville et les Colettes, 1 sur Le Muy centre-ville, qui comptent au total 8.370 habitants). Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, DPVa s'est engagée dans une politique de cohésion sociale en signant un Contrat de ville actif sur la période 2015-2020, prolongé au travers d'un protocole d' engagements renforcés et réciproques jusqu'à décembre 2022.

- Le **Contrat Local de Santé** sur la ville-centre défini autour de 4 orientations stratégiques : la santé des jeunes, la santé mentale, la santé des personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap, et enfin la santé

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

environnementale. Ce contrat comporte par ailleurs des axes trans[illegible] coordination et mise en œuvre du contrat et de prévention des maladies chroniques.

- Pour mémoire, le territoire de la Dracénie a également contractualisé avec l'Etat son **Contrat de ruralité 2017-2020**, construit autour de 6 volets prioritaires : l'accès aux services publics et marchands et aux soins, la revitalisation des bourgs centres (rénovation de l'habitat et soutien au commerce de proximité), l'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique et téléphonie mobile, tourisme, patrimoine naturel, etc.), les mobilités locales et l'accessibilité au territoire, la transition écologique et énergétique, la cohésion sociale.

- L'agglomération Dracénoise bénéficie également du **soutien financier du Département**, de façon annuelle, dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement des EPCI et communes

- Enfin, le territoire de la Dracénie a contractualisé avec la Région Sud PACA **un Contrat Régional d' Equilibre Territorial (CRET) pour la période 2017-2020**, avec le soutien financier de la Région à hauteur de 10 M€, à destination de l'agglomération, mais aussi des communes et bailleurs sociaux, sur les 4 axes suivants : aménagement et équipement du territoire, transition écologique et énergétique, développement économique et emploi, mobilités.

- Depuis 2006, l'agglomération développe des **stratégies d' anticipation foncière et multisites habitat avec l' Etablissement Public Foncier - PACA,**

- Enfin, l'agglomération est **en cours d' adhésion au programme Citergie de l' ADEME** qui doit lui permettre de lancer la démarche pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial qui a vocation à fusionner avec le SCoT lorsque la révision de celui-ci sera lancée courant 2022.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.
Elles reflètent le projet global de territoire qui sera affiné et priorisé dans l'avenant à la convention cadre CRTE à intervenir fin 2021, en lien avec le PPI de l'EPCI en cours de finalisation.

En annexe du présent CRTE, sont présentées :

- Les grands projets structurants de l' agglomération : pôle d' enseignement supérieur en Dracénie, unité de prétraitement, centre aquatique

- Les projets de rayonnement communautaire de maitrise d' ouvrage DPVa

- Les projets répondant aux objectifs du projet de territoire, sous la forme de « méta-fiches » regroupant l'ensemble des projets communaux et communautaires sur les thèmes suivants :
  - rénovation énergétique du patrimoine bâti, valorisation des énergies renouvelables et résilience territoriale (groupes scolaires, photovoltaïque, éclairage public, efficacité énergétique...)
  - mobilités douces (aménagement, déploiement de services, acquisition de véhicules)
  - circuits courts (économie sociale et solidaire, agriculture, renaturation de la ville)
  - tourisme vert (aires de camping-car, vigne à vélo ...)
  - mise en valeur du patrimoine culturel
  - services de proximité (tiers-lieurs, espaces de services) et accès aux soins

- les projets communaux contribuant aux objectifs stratégiques du projet de territoire

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscr[illegible] vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.
Ces actions feront l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires au moment de l'avenant.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

La convention financière annuelle sera complétée d'une annexe intitulée "Soutien de l'État". En effet, les propositions de soutien financier aux actions retenues dans le cadre du projet de territoire figureront dans les engagements contractuels des conventions financières annuelles.

Les porteurs de projets pourront utilement s'appuyer sur la grille d'analyse ex-ante proposée par l'ANCT pour mesurer l'impact environnemental et sociétal potentiel de l'action, en complément de leur demande de financement.
Ces évaluations pourront concourir à l'appréciation globale de la contribution du CRTE à la transition écologique.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats coordonnés dès la signature du CRTE] :

- ***Action cœur de ville :*** *Draguignan et l'agglomération ont signé dès septembre 2018 la convention Action Cœur de Ville valant phase d'initialisation, puis un avenant en décembre 2018 pour engager la phase de déploiement du dispositif. Le dispositif prévoit ainsi que la ville-centre et son intercommunalité élaborent une stratégie globale et partagée du développement de la centralité de l'agglomération. L' arrêté préfectoral portant homologation de la convention Action Cœur de Ville en Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été pris le 31 décembre 2019.*

- ***Contrat de ville :*** *Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) s'est engagée dans une politique de cohésion sociale en signant un Contrat de ville actif sur la période 2015-2020. Ce contrat engage 20 partenaires dont l'Etat, les collectivités territoriales, les services et opérateurs publics, les acteurs économiques et des représentants de la société civile, en vue de réaliser des actions au profit des habitants des quartiers identifiés comme prioritaires. La circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 prévoit la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022, et DPVa a validé un protocole d'engagements renforcés et réciproques ayant pour objet de prolonger ce contrat de juillet 2020 à décembre 2022.*

- ***Petites villes de demain :*** *la convention d'adhésion a été approuvée par délibération du Conseil d'agglomération le 8 avril 2021 et les 4 villes lauréates, Loruges, Salernes et le binôme Le Muy - Les Arcs.*

- ***Territoires pilotes de sobriété foncière :*** *la Dracénie est lauréate de l'AMI Territoires pilotes de sobriété foncière et a intégré à ce titre le cercle des pionniers de la sobriété foncière.*

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Crée à la suite des tragiques inondations de 2010, le Syndicat Mixte de l'Argens, composé de 8 intercommunalités, est le principal organisme de coopération interterritoriale auquel appartient l'agglomération. Acteur central de la résilience climatique, le Syndicat Mixte de l'Argens est le délégataire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), sur le bassin versant de l'Argens, pour l'agglomération. Pour cela, il pilote la mise en œuvre le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations. Sur le bassin versant du Verdon, la compétence GEMAPI est exercée par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon qui constitue un autre acteur essentiel de coopération interterritoriale.

En matière de gestion des déchets, l'agglomération est pleinement partie prenante de la Société Publique Locale Vallons des Pins dont l'objet est d'établir un centre d'enfouissement technique sur la commune de Bagnols-en-forêt. Cette SPL est le fruit de la coordination avec les intercommunalités CAVEM (Var-Estérel-Méditerrannée), Pays de Fayence et du Pays de Grasse. Une mutualisation d'équipement avec la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon est aussi actuellement en cours.

Des réflexions sont par ailleurs engagées, toujours avec CCLGV, pour l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial partagé et commun.

Enfin, l' agglomération participe à l' enquête ménage EMC² du Cerema en coopération avec le Pays de Fayence et les principales intercommunalités des Alpes Maritimes, de la métropole de Nice à la communauté de communes du Pays des Paillons. Par ailleurs DPva mène une réflexion partagée sur les projets d'interconnexion avec les autres EPCI de l'Est-Var dans le cadre de la mobilité.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Aucune ingénierie spécifique n' a été sollicitée pour l' élaboration du projet de territoire et du CRTE. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de ces derniers, plusieurs mobilisations sont d' ores et déjà envisagées avec :

- L' Agence d' Urbanisme de l' Aire Toulonnaise et du Var, l' AUDAT, pour l' accompagnement dans la mise en œuvre des programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Territoires Pilotes de Sobriété Foncière, ainsi que pour travailler sur le SCoT de l' agglomération et sa révision prochaine.
- L' ADEME via le programme Citergies et plus généralement
- Le CEREMA au travers de différents outils, tels que les enquêtes ménages EMC² ou l' outil foncier Urbansimul,
- La Banque des Territoires
- ENEDIS au travers de la convention de transition écologique en appui du CRTE signée entre ENEDIS et DPVa le 16 avril 2021

Par ailleurs, une Société Publique Locale, dédiée à l' aménagement et au développement, est en cours de création et constituera un outil communautaire pour la mise en œuvre de nombreux projets.

Les services de l'Etat apporteront un appui à Dracénie Provence Verdon Agglomération pour établir l'état des lieux écologique du territoire. La contribution prendra la forme d'un portait écologique du territoire, qui sera annexé au contrat, et aura vocation à être mis à jour régulièrement par la collectivité

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe…), la Banque des territoires…), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme…) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet acc[illegible] modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s' engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat, dans le respect des réglementations applicables. Une priorisation sera réalisée en faveur des actions à rayonnement communautaire, structurantes pour le territoire, ou contribuant aux objectifs du projet de territoire de la Dracénie.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s' efforcent d' instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d' intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers sont inscrits sous la responsabilité du maître d'ouvrage et feront l'objet d'une analyse ultérieure par les différents co-financeurs. Ils ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d' avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l' objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Dracénie Provence Verdon agglomération assume le rôle d' entraîneur et d' animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s' engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d' animer l' élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l' évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d' animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l' émergence de projets et d' accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes…).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d' ingénierie, une demande de co-financement du poste de chef-fe de projet pourrait être examinée par l' Etat.

Le territoire signataire s' engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d' initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

signataire, en accord avec l' Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

6-4-1. Banque des Territoire

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.
Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

6-4-2. ADEME

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d'objectifs.

Les contributions financières de l'ADEME aux actions du CRTE sont mentionnées en annexe.

6-4-3. ENEDIS

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre DPVa et Enedis, ce dernier propose de déployer au côté de Dracénie Provence Verdon agglomération les actions suivantes non facturées et structurées selon les 2 axes majeurs identifiés par Dracénie Provence Verdon agglomération : la transition énergétique d'une part et la gestion de crise et la résilience d'autre part.

Ces solutions visent notamment à alimenter l'état des lieux écologique du territoire évoqué dans la circulaire du Premier Ministre en novembre 2020 relative au CRTE.

1. La transition énergétique :
   - Mise à disposition de données quotidiennes pour faciliter le pilotage des consommations (J+2),
   - Mise à disposition d'un service d'alerte permettant de détecter les anomalies de consommations des points d'éclairage public,
   - Bilan annuel de la consommation et de la production sur les 9 dernières années du territoire de la collectivité afin de mener un diagnostic énergétique de l' agglomération,
   - Agrégats annuels de données de consommation à la maille du bâtiment sur une chronique de 9 ans afin de faciliter l'identification des « passoires énergétiques » de l'agglomération,
   - Statistiques sur le nombre d'interventions pour coupure ou réduction de puissance pour contribuer à la lutte contre la précarité énergétique,
   - Analyse d'impact sur le réseau public de distribution de projets de développement EnR et de consommation (dont recharges de véhicules électriques) pour optimiser au mieux les coûts de raccordement,
   - Accompagnement pour l'évolution du parc transport en commun de la Dracénie via la mise à disposition d'un interlocuteur dédié,
   - Présentation des scénarios Enedis de déploiements des bornes de recharge de véhicules électriques en recharge nocturne en volume par commune et ce à horizon 2022 et 2035 pour alimenter le schéma directeur IRVE de la Dracénie (schéma directeur IRVE),
   - La mise en relation et l'invitation à des évènements de type Webinaire.

2. La gestion de crise et la résilience :
   - Partenariat dans la définition des actions nécessaires à la continuité de service et la résilience des réseaux jugés prioritaires,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

• Identification des sites prioritaires en fonction du type de crise et actualisation de la liste des personnes à contacter en cas de besoin (fiches « reflex »).

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le projet de territoire, dans ses phases stratégiques, a été co-construit avec l'ensemble des 26 élus du bureau communautaire, dont les 23 maires du territoire, et les directeurs généraux des communes. La phase de déclinaison opérationnelle conduit à un élargissement de la concertation autour :

- De l'ensemble des élus du conseil d'agglomération au travers d'un travail en commission,
- Du conseil de développement, en cours de réinstallation, afin de permettre au monde économique et associatif de s'approprier et d'enrichir le projet.

Ces deux instances de concertations doivent préciser et enrichir la déclinaison des objectifs opérationnels en projets» voire apporter de nouveaux objectifs opérationnels à poursuivre.

Il est ainsi prévu que le conseil d'agglomération délibère sur les objectifs stratégiques d'ici la fin du premier semestre 2021 et engage la concertation sur le troisième trimestre 2021. A l'issu de cette concertation, un plan pluriannuel d'investissement doit être validé au début du dernier trimestre 2021 afin de commencer à prendre corps dans les budgets prévisionnels 2022.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad' hoc avant la signature du CRTE ;
- L' engagement d' un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s' articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire de référence et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d' orientations stratégiques communes en matière d' ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l' échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s' articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d' efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de DPVa ou son représentant.

Sa composition est donc la suivante :

- Le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, ou son représentant,
- Le Préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, ou son représentant,
- Le sous-préfet de Draguignan ou son représentant,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

- La sous-préfète chargée de mission, déléguée territoriale adjointe de l'ANCT ou son représentant,
- Le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer du Var, délégué territorial adjoint de l'ANCT, ou son représentant,
- Les représentants de l' exécutif et des services de la communauté d' agglomération Dracénie Provence Verdon,
- Les représentants des communes portant un dispositif contractuel intégré ou coordonné ou concernées par une action annexée à la convention financière annuelle du CRTE,
- Le représentant des collectivités départementale et régionale,
- Les partenaires institutionnels et financiers associés au contrat, ainsi que d' autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,
- Les services de l'Etat en fonction des enjeux identifiés.

La configuration pourra également être amenée à évoluer en fonction de la mise en œuvre du contrat.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base d'indicateurs de suivi ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sa composition est la suivante :

- *un ou des représentants techniques de chaque signataire*
- *un ou des techniciens désignés par les partenaires membres du COPIL*
- *un ou des représentants techniques d'autres partenaires, invités au vu de leur expertise ou des sujets abordés.*

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

De plus, des COTECH thématiques pourront être mis en place en plus des deux COTECH par an destinés au suivi général du contrat.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300483-20210629-C_2021_111-DE

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du [illegible] plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action /projet ou méta fiche en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Communication

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.
Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France Relance avec la charte graphique définie par le Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulon.

Signé à Draguignan, le 09 JUIL. 2021
En 4 exemplaires

Evence RICHARD

Préfet du Var

Richard STRAMBIO

DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION * VAR *

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Maire de Draguignan

David DE ARAUJO

Banque des Territoires

Directeur territorial

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210629-C_2021_111-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Tableaux des actions communautaires et communales par axe / orientation, objectif stratégique et objectif opérationnel.

Annexe 2 – Tableaux des actions communautaires et communales par maitrise d'ouvrage

Annexe 3 – Fiches actions 2021-2022 / Fiches projet 2023-2026 / 6 « méta-fiches »

Annexe 4 - Contribution des établissements publics et opérateurs

4-1 Banque des Territoires
4-2 ADEME
4-3 Convention de partenariat ENEDIS-DPVa

CRTE de la Dracénie 2021-2026

Axe A

Rayonnement, attractivité et développement économique

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action DPVa/communes	Thématique	Numéro d'action	Maitre d'ouvrage	Coût total du projet TTC	Budget invest. pour DPVa (k€) TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budget fonctionnement (hors RH) k€	Calendrier début	Calendrier fin	Commune d'accueil	Portée (1 à 3)	Additionalité	Besoin en RH (1 à 3)	Cofinancement	Bénéfices attendus/économies générées/substitution-amélioration de service (1 à 5)	Criticité (1 à 5)	Commentaire explicatif	Niveau de maturité	Indicateur
Dévenir un modèle d'économie circulaire	Parvenir, d'ici 2025, à la valorisation énergétique de 15000 t de déchets combustibles	Unité de prétraitement	Déchets	A.1.1	SEMOP	40000	600	135	170	100	100	100	0	0	2021	2025	Callas	3	S'ajoute aux actions en cours	1	50 obtenus, CRET à red	5	1	Equipement obligatoire pour	Action	Taux de valorisation des dechets
	Valoriser les 12 000 t de déchets verts produits sur l'agglomération	Unité de production de pellets	Déchets	A.1.2	DPVa		500			500				120	2023	2024	A définir	3	S'ajoute aux actions en cours	1	120	2	1	Intérêt du pellet : énergie sto	Projet	Quantité de pellets valorisée
		Prime broyage déchets verts particulier	Déchets	A.1.3	DPVa		100							0			Agglomération		S'ajoute aux actions en cours						Projet	
	Fédérer et animer d'ici 2023 un réseau de recyclerie et de «donneries »	Aménagement en déchetterie de stockages pour recyclerie	Déchets	A.1.4	Autre		300		300					0	2021	2023	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	150	2	1	Obligation loi AGEC - création	Projet	Tonnage dechets détournés et valorisé
		Ingénierie au déploiement de recycleries sur le territoire	Déchets	A.1.5	DPva		0							0	2021	2026	Agglomération	3								
	Développer une stratégie de valorisation des déchets fermentescibles	Unité(s) de compostage	Déchets	A.1.6	DPVa		3000			1000	2000			250	2023	2024	A définir	3	S'ajoute aux actions en cours	2	500	4	4	compostage dechets verts et	Projet	Taux de valorisation. Tonnages valorisés
		Répondre à l'obligation pour 2023 - composteurs et/ou collecte déchets alimentaires	Déchets	A.1.7	DPVa		500	0	200	200	40	40	20	0			Agglomération		S'ajoute aux actions en cours	1					Projet	
		Extension restaurant scolaire et création nouveaux sanitaires (école élémentaire) + Restauration avec la loi	Déchets	Ac.1.1	Communes	300								0			Trans en provence									
	Disposer en 2026 d'un écopôle fonctionnel d'au moins 20 ha	Ecopôle sur une partie d'Arc Sud ?	Aménagement éco	A.1.8	SPL		0					0	0	0	2022	2026	Le Muy	3	Poursuit une action en cours	1	CRTE, CRET...	5	4		Projet	Surface dédiée
	Aménager d'ici 2026 une nouvelle ZAE qui fonctionne sur les principes de l'économie circulaire (smart grid, réseaux de flux...)	Une ZAE « modèle »: non prévue à ce jour	Aménagement éco	A.1.9	SPL		100	0	0	0	0	50	50	0	2024	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	2	CRTE, CRET...	3	3		Projet	taux de matière première de recyclage dans les process de production
	Transformer, d'ici 2030, au moins une ZAE existante par une approche de métabolisme industriel	Une ZAE transformée	Développement économique	A.1.10	DPVa		100	0	0	0	0	0	0	100	2021	2026	A définir	3	S'ajoute aux actions en cours	2	A détecter	4	1	peu risqué	Projet	Certifications obtenues
	Créer d'ici 2026 une plateforme multiactivité de tri bois/déchets verts/plaquettes forestières	Une plateforme de tri créée	Environnement	A.1.11	Autre		30						30	0	2025	2026	A définir	3	S'ajoute aux actions en cours	2	CRTE, CRET...	2	1		Projet	tonnage de bois trié sur le territoire
	Développer un cluster écoconstruction pour développer la filière bois et liège en prenant garde de ne pas surexploiter nos forêts	Cluster créé et animé	Développement économique	A.1.12	Autre		0							100	2021	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	2	Public-privé	4	1	peu risqué	Projet	Nbre d'adhérents au sein du cluster/évol. CA et nombre d'emplois au sein de la filière
	Sur toutes les nouvelles ZAE engager les entreprises autour d'une charte sur les principes de l'économie circulaire	Charte sur les ZAE – Moyen maitrise d'ouvrage commune	Développement économique	A.1.13	DPVa		0							40	2021	2023	Agglomération	2	S'ajoute aux actions en cours	2		3	1	peu risqué	Action	Nbre d'entreprises signataires de la charte
	Favoriser le réemploi dans les chantiers de construction en développant une filière sur les déchets de démolition dans une optique de réemploi et assurer des moyens de contrôles sur la bonne utilisation des moyens de recyclage lors des visites de conformité	Animation et partenarairs	Développement économique	A.1.14	DPVa		0							150	2021	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	2		5	1	peu risqué	Projet	Nbres d'entreprises réemployant les déchets/Nbre de Tonnes concernées
	Envisager la récupération des eaux usées pour d'autres usages	Récupération des eaux usées de la STEP de la Motte pour des usages agricoles	Eau	Ac.1.2	Communes	24											La Motte								Projet	
Assurer un écosystème favorable pour les entreprises	Finaliser d'ici 2025 la ZAC Ste Barbe	50% des lots cédés par le concessionnaire	Aménagement éco	A.2.1	SPL		-1500	0	-6000	1000	1000	1000	1500	0	2021	2025	Draguignan	3	Poursuit une action en cours	1		5	4		Action	
	Maîtriser d'ici 2026 80% du foncier d'Arc Sud et y lancer une première phase pour un écopôle	Opération d'ensemble sur une partie du foncier maîtrisé	Aménagement éco	A.2.2	Autre		0							0	2021	2026	Le Muy	3	Poursuit une action en cours	1		5	4		Action	
	Développer un réseau de ZAE proche des villages en complément des actions d'immobilier d'entreprises en cœur de village: livrer au moins deux nouvelles ZAE d'ici 2026 dont une dédiée à l'économie circulaire	Réaliser des ZAE de proximité (Lorgues, Callas, Comps, Le Muy, Ampus, Comps, Flayosc...)	Aménagement éco	A.2.3	SPL		4500		-1000	-1000	-1000	-1000	-500	0	2021	2023	Agglomération	2	Poursuit une action en cours	2		3	3		Action	
		Acquisition aménagement Hangar Pizzorno à Comps	Aménagement éco	Ac.2.1	Communes	300	0										Comps									
	Contribuer à la structuration des acteurs de l'ensemble des ZAE et développer l'organisation des entrepreneurs d'ici 2024	Encadrer la réalisation de la ZAE de Matheron	Aménagement éco	A.2.8	Autre		0							0	2021	2023	Vidauban		S'ajoute aux actions en cours	2		3	5		Action	
		Proposition d'une gouvernance visible sur les ZAE et les entrepreneurs	Développement économique	A.2.9	DPVa										2021	2026	Agglomération	2	S'ajoute aux actions en cours	2		4	1	peu risqué	Projet	Nbre de ZAE ayant leur association d'entreprises/taux de couverture des associations fédérant les entreprise des ZAE
	Développer une offre de service en guichet unique, pour favoriser l'implantation d'entreprises	Offre de service constituée (agence de développement économique, observatoire amélioré, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, animation de l'offre de formation et partenariat pour la formation numérique...)	Développement économique	A.2.10	DPVa									600	2021	2023	Agglomération	3	Se substitue à une action en cours	2		5	1	peu risqué	Projet	Création de l'agence (in house ou via structure ex nihilo)/Vitrine internet destination économique/Nbre d'entreprises suivies par les chargés/Nbre d'entreprises accompagnées en implantation/développement/ingénierie financière
	Débusquer des opportunités et développer de nouvelles filières économiques par un travail de veille et d'animation	Nouvelles filières sur les zones d'activités	Développement économique	A.2.11	DPVa									0	2021	2026	Agglomération	2	Se substitue à une action en cours	2	Région potentiellement	5	1	peu risqué	Action	Nbre de salons où DPVa est représenté/Nbre de nouvelles filières implantées (entreprises, emplois créés...)/ % d'emplois créant hors économie résidentielle
	Relancer le pacte TPE/PME pour cimenter le pacte économique local et développer une ligne commune avec les autres acheteurs publics	Pacte TPE/PME revu et relancé	DAJ	A.2.12	DPVa												Agglomération								Projet	
	Prioriser la desserte numérique des zones d'activité	A définir	DSI	A.2.13	DPVa												Agglomération								Projet	
	Assurer la défense incendie sur les ZAE existantes afin de les rendre exploitables	A définir	Développement économique	A.2.14	DPVa												Agglomération								Projet	
	Définir une doctrine communautaire sur la SG – aide à la décision	A définir	DSI	A.2.15	DPVa												Agglomération								Projet	
Accroître l'attractivité de la Dracénie par la culture, le patrimoine, le bien-être et la formation supérieure	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie visible d'implantation de nouvelles offres de formation et viser au moins 3 nouveaux cursus d'ici 2026	PESD + Maison du Campus	Dév éco/ Enseignement supérieur	A.3.1	DPVa	15800	10800					5000	5000	0	2021	2026	Draguignan	3	Poursuit une action en cours	2	Partenaires publics	5	1	contacts en cours avec OF	Action	nombre de formation créées; nombre étudiants/implantation grande école
		ESTACA	Dév éco/ Enseignement supérieur	A.3.2	SPL	15000	800	0	0	0	400	400	0	400	2021	2026	Draguignan	3	S'ajoute aux actions en cours						Projet	
	Définir une stratégie globale et thématique en matière culturelle	Stratégie élaborée et diffusée	Culture	A.3.4	DPVA		20		20					0	2021	2026	Agglomération	3		1	DRAC/Région/départer	4	1	Poursuite des actions en cour	Action	Dornées statistiques et évaluatin du suivi des actions
	Accueillir la collection patrimoniale "fonds anciens de la ville de Dracénie" (8000 volumes) et développer une stratégie d'archives publiques	Bâtir ou rénover un équipement d'accueil	Culture	A.3.5	DPVa		2000							25	2022	2026	A définir	3	S'ajoute aux actions en cours	2	DRAC/Région/départer	5	5	actuellement nous ne rempli	Projet	Ouverture du bâtiment
		Rapatriement/sécurisation des archives DPVa	Patrimoine public	A.3.6	DPVa		400							300	2022	2024	A définir	3	S'ajoute aux actions en cours	2	Oui	5	5	Sécurisation des archives stu	Projet	
	Valoriser le patrimoine culturel de la Dracénie	Obtenir le label "Pays d'art et d'histoire" d'ici 2023 pour des sites attractifs	Culture	A.3.7	DPVa									0	2022	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Région	3	5	Certains projets sont portés p	Projet	
		Réhabilitation partielle de l'ancien moulin Buisson	Culture	A.3.8	DPVA	500	500										Draguignan								Projet	
		Réhabilitation partielle du musée des ATP / Chapelle du Bon Pasteur	Culture	A.3.9	DPVA	1500	1500										Draguignan								Projet	
		Réhabilitation technique d'un moulin	Culture	A.3.10	DPVA												A définir								Projet	
		Création d'un musée des écritures	Culture	Ac.3.1	Communes	480											Ampus									
		Réfection église et clocher	Culture	Ac.3.2	Communes	190											Chateaudouble									
		toiture église	Culture	Ac.3.3	Communes	46											Chateaudouble									
		toiture église Rebouillon	Culture	Ac.3.4	Communes	40											Chateaudouble									
		réfection des oratoires	Culture	Ac.3.5	Communes	30											Chateaudouble									
		MISE EN SECURITE ET RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-SYLVESTRE	Culture	Ac.3.6	Communes	60											Claviers									
		Aménagement du batiment "Moulin de Pizal" dans une demarche de développement durable	Culture	Ac.3.7	Communes	1620											La Motte									
		Réhabilitation intérieure de l'Eglise Saint Joseph (monument historique) et rénovation énergétique	Culture	Ac.3.8	Communes	636											Le Muy									
		Sécurisation de fissures sur la Tour Charles Quint (monument historique) - études	Culture	Ac.3.9	Communes	84											Le Muy									
		Sécurisation de fissures clocher St Joseph (monument historique) - Etudes	Culture	Ac.3.10	Communes	84											Le Muy									
		Restauration des façades de la tour du parage	Culture	Ac.3.11	Communes	120											Les Arcs									
		Réhabilitation de l'église st Jean Baptiste	Culture	Ac.3.12	Communes	3840											Les Arcs									
		Chapelle St Roch : Création d'un espace culturel	Culture	Ac.3.13	Communes	960											Les Arcs									
		Lier l'arrière de la chapelle St Pierre avec la maison de l'histoire	Culture	Ac.3.14	Communes	144											Les Arcs									
		Préservation et restauration du patrimoine mobilier classé (polyptique de Bréa)	Culture	Ac.3.15	Communes	138											Les Arcs									
		Muséographie de la Maison de l'Histoire	Culture	Ac.3.16	Communes	12											Les Arcs									
		Restauration de la Chapelle Sainte Roseline - phase 3	Culture	Ac.3.17	Communes	161											Les Arcs									
		Réfection de la fontaine de la noix (classée)	Culture	Ac.3.18	Communes	120											Lorgues									
		Réfection du beffroi	Culture	Ac.3.19	Communes	360											Lorgues									
		Réfections intérieures de la Collégiale : boiseries du chœur, autels, orgues, sacristie et escaliers du clocher.	Culture	Ac.3.20	Communes	1200											Lorgues									
		Aménagement du jardin de Saint- Honorat.	Culture	Ac.3.21	Communes	60											Lorgues									
		Chapelle Saint Laurent	Culture	Ac.3.22	Communes	120											Sillans									
		Rénovation toiture Château	Culture	Ac.3.23	Communes	360											Sillans									
		Réfection du lavoir	Culture	Ac.3.24	Communes												Taradeau									
	Elaborer un projet de santé pour la Dracénie autour du centre hospitalier et de la clinique	Projet de santé porteur d'une stratégie d'attractivité des médecins.	Santé/habitat	A.3.11	Autre												Agglomération								Projet	
Développer un tourisme vert ancré sur le territoire	Etudier des parcours VTT afin d'attirer les pratiques sportives sur notre territoire	Etudes	Sport	A.4.1	DPVa												Agglomération								Projet	
	Planifier un développement touristique raisonné et réparti via un nouveau plan tourisme 2030	Nouveau plan tourisme	Tourisme	A.4.2	Dpva		40		40						2022	2022	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	région département	2	2	permettra de dégager de nouveaux axes de travail et de développement suite à la	Action	
	Exploiter les opportunités liées au tourisme d'affaire en créant les conditions d'accueil pour de petits séminaires d'entreprises	Mise en réseau des acteurs et diffuser l'offre (interne/externe)	Tourisme	A.4.3	Dpva		0							0	2022	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		4	1	il s'agit ici de porter et d'accompagner les investisseurs privés du	action	stats de fréquentation / nuitées
	Poursuivre l'animation d'un réseau d'acteurs locaux autour de la filière terroir et circuits courts (œnotourisme et gastronomie) et créer une boutique au cœur de l'OTI	Réseau et boutique au coeur de l'OTI	Tourisme	A.4.4	Dpva		80			80				20	2022	2023	Draguignan	3	S'ajoute aux actions en cours	1		2	1	valoriser nos terroirs enclencher les visites cout important à la mise en palce	projet	vente
	Améliorer l'accueil des touristes sur le territoire	Réhabilitation gite camping municipal Pontet	Tourisme	Ac.4.1	Communes	180											Comps									
		Création d'une aire de camping car à Montferrat	Tourisme	Ac.4.2	Communes	46											Montferrat									
		Création d'une aire de camping car aux Arcs	Tourisme	Ac.4.3	Communes	60											Les Arcs									
		Réalisation d'un circuit touristique aux Arcs	Tourisme	Ac.4.4	Communes	12											Les Arcs									
	Créer une offre d'utilisation de stages sportifs hors saison touristique d'ici 2024	Offre à proposer	Sport	A.4.5	DPVa												Agglomération								Projet	
Maintenir et développer les espaces agricoles	Viser l'autonomie alimentaire: disposer d'un PAT à l'horizon 2024	PAT approuvé en 2024	Agriculture	A.5.1	DPVa		0							50	2022	2024	Agglomération	3	Se substitue à une action en cours	2		4	1	Attente forte - dans l'air du te	Projet	PAT prêt à mettre en œuvre en 2024
	Préserver le foncier agricole existant en visant 0 ha perdus (nets)	Définition d'un mécanime de compensation	Agriculture	A.5.2	DPVa		0							30	2021	2022	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		4	1	indispensable	Action	évolution MOS
		Suivi des projets d'aménagement et des documents de planification avec instauration de ZAP	Agriculture	A.5.3	Communes		0							0	2021	2024	Agglomération	1	Poursuit une action en cours	1		4	1	indispensable	Action	évolution zone A PLU et MOS
		Surveillance du devenir du foncier agricole (CIF SAFER - animation réseau référents communaux)	Agriculture	A.5.4	DPVa		0							25	2021	après 2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		2	1	indispensable	Action	nb intervention SAFER/nb notifications
		Favoriser la transmission des exploitations agricoles (veille et animation)	Agriculture	A.5.5	DPVa		0							1	2023	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1		3	3	Sujet sensible	Projet	évolution du nb d'exploitations
	Reconquérir les friches agricoles permettant l'installation et ou le confortement d'exploitation agricoles en visant un objectif de 50 % de reconquête d'ici 5 ans	Identification des friches et de leur potentiel agricole dans les zones à enjeux agricole - animation foncière	Agriculture	A.5.6	DPVa		0							0	2022	2025	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		4	2	indispensable -	Projet	surface ayant fait l'objet d'animation foncière / friches reconquises
		Création d'une SCIC pour le portage foncier	Agriculture	A.5.7	DPVa		200		150	25	25			50	2022	2024	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	?	4	3	faisabilité à étudier	Projet	création de la SCIC / montant mobilisé chaque année
		Identification des bien vacants et sans maitre et étude du potentiel agricole	Agriculture	A.5.8	Communes		0							0	2022	2025	Agglomération	1	Poursuit une action en cours	1	0	2	3	permet parfois de mobiliser c	Projet	nb ha mobilisé pour l'agriculture
	Maintenir les filières agricoles locales historiques (pastoralisme, oléiculture, viticulture, Figue Blanche de Salernes, etc.)	Soutien Plan conquete reconquête agricole CA 83 - accès données géoportail	Agriculture	A.5.9	DPVa		0							2	2022	après 2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	0	2	3	non indispensable mais perm	Projet	adhésion au programme CA 83
		Réalisation et mise en œuvre du POPI sur l'ensemble de la Dracénie	Agriculture	A.5.10	DPVa		20	20						20	2021	2025	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	40 à 80 %	3	2	Meilleure connaissance des e	Action	évolution du nb d'éleveurs et des surfaces pastorales
		Soutien financier des projets de confortement et de maintien des filières historiques (GIEE pour la Figue Blanche de Salerne, irrigation artuby retenue collinaire - OUGC pour maraîchage)	Agriculture	A.5.11	DPVa		100			50	25	25		10	2023	après 2026	Agglomération	2	S'ajoute aux actions en cours	1	0	3	4	projet peu aboutis pour certa	Projet	évolution des production en quantité et CA
		Création d'un verger conservatoire de variétés locales	Agriculture	Ac.5.1	Communes	12											Les Arcs									
	Diversifier les filières en développant celles contribuant à l'autonomie alimentaire (maraîchage, arboriculture, céréales) et de nouvelles filières de qualité à forte valeur ajoutée (par ex. le safran, truffle, le cuir de marc de vigne,...)	Identifier le foncier agricole potentiellement mobilisable	Agriculture	A.5.12	DPVa		0								2022	2023	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	0	3	3	nécessaire	Projet	réalisé ou non
		Accompagner les porteurs de projet	Agriculture	A.5.13	DPVa		0								2022	après 2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	0	3	3	nécessaire	Action	nb de porteur de projet accompagnés
		Créer un espace "test" (maraîchage)	Agriculture	A.5.14	DPVa		100		50	50				0	2022	2024	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	0	4	3	nécessaire	Projet	réalisé ou non / Taux d'occupation
		Développement du maraîchage et de l'agriculture aux Arcs	Agriculture	Ac.5.2	Communes	240											Les Arcs									
		Etude des filières à haute valeur ajoutée existantes et potentielles - définition des moyens à mettre en œuvre	Agriculture	A.5.15	DPVa		0							0	2022	2023	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	2	0	3	2		Projet	nb de filières et porteurs de projet installés
	Favoriser l'implantation d'équipements de transformation structurant (abattoir, légumerie, conserverie...)	Abattoir départemental : mise à disposition de foncier et chef de file pour la construction de l'équipement	Agriculture	A.5.16	DPVa		1200								2022	2023	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	80 à 90%	4	3	mobilisation des éleveurs ma	Projet	Mise en place de la structure et CA généré
		Point de vente collectif : accompagnement des exploitants demandeurs et chef de file pour la construction de l'équipement	Agriculture	A.5.17	DPVa		850								2023	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	au moins 40 %	3	4	Attente des consommateurs	Projet	Mise en place de la structure et CA généré
	Elaborer une stratégie communautaire pour lutter contre le mitage agricole (cas des fonciers loués à destination d'habitat précaire)	Analyse juridique et doctrine communautaire	Urbanisme	A.5.18	DPVa									20	2021	2022	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1		2	3		Projet	
	Prévoir un plan d'irrigation à l'eau brute (?) avec la Région et la SCP	A définir	Agriculture/eau	A.5.19	DPVa		0							20	2022	2023	Agglomération	2	S'ajoute aux actions en cours	1		4	2	Elément structurant pour dé	Projet	Plan validé
							26840							**2333**												
														466,6												

	Projet nécessitant une inscription en investissement
	Etudes (investissement?)
	Animation
	externalisation de la dépense (organisme exterieur)

CRTE de la Dracénie 2021-2026

Axe B

Aménagement durable et résilience territoriale

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action DPVa	Thématique	Numéro d'action	Maître d'ouvrage	Coût total du projet TTC	Budget invest. pour DPVa (k€) TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budget fonctionnement (hors RH) k€	Calendrier début	fin	Commune d'accueil	Portée (1 à 3)	Additionalité	Besoin en RH (1 à 3)	Cofinancement	Bénéfices attendus/économies générées/substitution-amélioration de service (1 à 5)	Criticité (1 à 5)	Commentaire explicatif	Niveau de maturité	Indicateur
Façonner un territoire équilibré et durable	Rendre exécutoire le SCOT approuvé en 2019 et le réviser dans une optique intégratrice	SCoT de 2019 exécutoire	Aménagement	B.4.1	DPVa		90	50	40	0	0	0	0	0	2021	2022	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		5	3	Elaboration stratégique hautement sensible	Projet	SCOT révisé avec DAAC livré
		Révision en SCOT intégrateur (AEC et mobilités)	Aménagement	B.4.2	DPVa		350		100	100	150	50		50	2022	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1					Action	
	Rédiger et mettre en œuvre le PCAET et l'intégrer à la démarche SCoT	PCAET élaboré et mis en œuvre	Energie	B.4.3	DPVa		50	50						50	2022	2024	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		5	3	Elaboration stratégique hautement sensible	Projet	SCOT révisé avec DAAC livré
	Engagement volontaire Démarche CIT'ERGIE : Obtention d'un label national et européen sur la qualité de sa politique et actions en matière de climat-air et énergie . Engagement dans un procédure d'amélioration continu	Etat des lieux détaillé (forces et faiblesses).Définition d'une politique Climat-Air-Energie. Mise en œuvre et suivi des résultats. Evaluation et labellisation pour 4 ans	Energie	B.4.4	DPVA									50	2021	2025	Agglomération	3	Poursuit une action en cours		ADEME			Contractualisation avec l'ADEME et avec un conseiller Cit'ergie	Projet	Evaluation à partir d'un catalogue unique au niveau européen et un référentiel national. Label basé sur 3 niveaux de performance sur l'évaluation du potentiel réalisé en fonction du diagnostic initial
	Réaliser et mettre en œuvre un plan de mobilité dans le cadre de la révision du SCoT	Plan de mobilité élaboré et mis en œuvre	Mobilité	B.4.5	DPVA		0							15	2023	2023	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Etat	5	5	A réaliser après l'enquête mobilité (EMC2)	Projet	Fréquentation du réseau de transport, parts modales
	Veiller aux équilibres entre cœur d'agglomération et périphéries notamment au travers d'une doctrine d'aménagement commercial et artisanal et à terme dans le DAAC du SCoT révisé	Doctrine aménagement commercial et DAAC élaboré dans le cadre de la révision du SCOT	Développement économique	B.4.6	DPVa									50	2022	2024	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1		5	3	Elaboration stratégique hautement sensible	Projet	SCOT révisé avec DAAC livré
	Réussir la sobriété foncière: intensifier l'urbain, renaturer les zones inondables et définir un principe de compensation des sols artificialisés (atlas de compensation)	Réussir 3 sites démonstrateurs dans le cadre de Territoires Pilotes de Sobriété Foncière	Aménagement	B.4.7	Autre		0							30	2022	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours						Projet	
		Principe de compensation formalisé et atlas de la compensation créé	Aménagement	B.4.8	DPVa		0							60	2022	2024	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours						Projet	
		Aménagement du terrain de l'ancienne prison	Aménagement	Bc.4.1	Communes	600											DRAGUIGNAN									
		Création ou réaménagement d'espaces verts dans le cadre d'une gestion raisonnée durable (gestion différenciée) - Les Arcs	Aménagement	Bc.4.2	Communes	60											Les Arcs									
	Mettre en œuvre le PLH et amorcer une dynamique de revitalisation des centres villes et centres bourg en lançant une dizaine d'opérations de réhabilitation d'ensemble en particulier dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain	PLH réalisé en harmonie avec Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain (réhabilitation ancien)	Habitat	B.4.9	Autre	34560	2 134	426	426	426	426	426	430	0	2021	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	3	ANCT - Banque des Territoires et tous les partenaires du réseau ACV/ PVD	5	2	Peu de risque hormis ceux liés aux aléas de chantier en milieu urbain dense	Projet	
		Habitat - réflection logement social, AMO maison partagée	Habitat	Bc.4.3	Communes	20											St Antonin du Var									
		Habitat - réflection logement social, maison partagée	Habitat	Bc.4.4	Communes	270											St Antonin du Var									
		Lot B Logis Familial Varois : acquisition foncière et création d'une salle de danse	Habitat	Bc.4.5	Communes	500											Les Arcs									
		Réfection immeuble Vieille Horloge	Habitat	Bc.4.6	Communes	720											Lorgues									
		4 Logements, 1 local commercial Grand Rue (Sillans)	Habitat	Bc.4.7	Communes	600											Sillans									
		Création logement 12 Rue Mairie (Sillans)	Habitat	Bc.4.8	Communes	180											Sillans									
	Définir une stratégie foncière en vue de produire 875 logements/an dont 50% de sociaux une partagée sur des zones à enjeu d'intervention	Stratégie foncière en particulier à destination de l'habitat + financement du Logement social (constructions neuves)	Habitat	B.4.10	Autre	260520	8 350	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	0	2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	-	3	1		Action	
	Accompagner l'AREVE l'amélioration de la performance énergétique sur l'ensemble de l'habitat privé et du territoire (dispositifs PIG / ANAH)	Programme d'accompagnement de l'AREVE	Energie	B.4.11	DPVa									50			Agglomération		Poursuit une action en cours						Projet	
	Développer une approche d'écologie urbaine pour apporter des solutions aux effets des îlots de chaleur	Règles d'urbanisme sur les îlots de chaleur	Urbanisme	B.4.12	DPVa		0							20	2022	2023	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours						Projet	
Désenclaver et structurer les mobilités à l'échelle de l'agglomération	Favoriser l'intermodalité en réalisant des hubs multimodaux, des parkings de covoiturages et en promouvant les modes alternatifs	4 hubs multimodaux réalisés dont le PEM sur la gare de Draguignan et au moins une aire de covoiturage structurante	Mobilité/aménagement	B.1.1	DPVa		360	120	1200	900	460	460	460	10	2021	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Etat/Escota (pour l'aire de covoiturage)/Région/Département/Communes	5	5	1 PEM à Draguignan, 1 PEM aux Arcs/Argens	Action	Fréquentation TC, Parts modales
		Création en centre-ville d'un espace multimodal (Mandela)	Mobilité/aménagement	Bc.1.1	Communes	600											Les Arcs									
		Création d'un chemin piétonnier RD 73 - Avenue de Vidauban	Mobilité/aménagement	Bc.1.2	Communes	222											Taradeau									
		Aménagements d'espaces dédiés à l'intermodalité en entrée de ville en misant les usages (privilégier les aires de covoiturages, parking stade, écoles, en zone et arrêt de bus) + BUS réaménagement du centre (pour faciliter la reprise du bus et privilégier les transports en commun, BUS ZOLT CTC)	Mobilité/aménagement	Bc.1.3	Communes	600											Trans en provence									
	Mettre en œuvre le schéma directeur vélo pour multiplier par 3 sa part modale	Part modale du vélo x3	Mobilité	B.1.2	DPVA		120	60	60					10	2021	2022		3	Poursuit une action en cours	1	Etat, Ademe, Région, Europe	5	5	Schéma en cours d'élaboration --> juin 2021	Action	Part modale, km de pistes/bandes déployées/nb d'arceaux/bornes de rechargement implantés
		Création de pistes cyclables, parkings à vélos, recharges électriques, etc.	Mobilité	Bc.1.4	Communes	120											LORGUES									
		Aménagements - déplacements doux : mobilier EVB, sentier piéton	Mobilité	Bc.1.5	Communes	1000											SAINT ANTONIN									
		Projet de mobilité soft en cv, par la connexion des pistes cyclables existantes	Mobilité	Bc.1.6	Communes												SALERNES									
		Elargissement chemin de la Chabotte, création piste cyclable et noues	Mobilité	Bc.1.7	Communes	600											LES ARCS									
		poursuite des modes doux de déplacement : continuité des pistes cyclables, aménagement du Pont d'Aups (EVB)	Mobilité	Bc.1.8	Communes	600											DRAGUIGNAN									
		Création de pistes cyclables (1900 ml)	Mobilité	Bc.1.9	Communes	684											LES ARCS									
		Assurer la continuité d'itinéraire EVB et accompagner le projet de boucle du Haut var	Mobilité	B.1.3	DPVa	0											DRAGUIGNAN								Projet	
	Faire du management de la mobilité la réalisation de plans de mobilité dans 3 établissements de plus de 100 employés	3 plans de mobilité	Mobilité	B.1.3	Autre		0							15	2022	2026	Agglomération	2	S'ajoute aux actions en cours	1		5	5	Cibler des établissements et apporter une m	Projet	Nb de plan de mobilité réalisé/Parts modales/Nb de salariés concernés/nb de salariés du territoire
	Préparer l'arrivée de la LN PCA	Etude LNPC	Mobilité	B.1.4	Autre		440	288	90	62							Agglomération		Poursuit une action en cours						Projet	
		Suivi et anticipation LNPCA participation 5	Mobilité/aménagement	B.1.5	DPVa	6200	500	100	100	100	100	100	100		2021	après 2030	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Etat, Collectivités, Europe	5	5	Signature d'un protocole d'intention de fina	Action	Travaux réalisé/ Part modale du ferroviaire et report sur TC routier (suivi évolution fréquentation des TC et des gares)
	Améliorer la desserte Nord	Résoudre le cas de la route de Châteaudouble	Mobilité	B.1.6	CD83		0							0	2021	après 2030	Chateaudouble	3	S'ajoute aux actions en cours						Projet	
	Promouvoir le ferroutage sur la zone des Bréguières	Action d'animation économique	Développement économique	B.1.7	DPVa									50	2022	2024	Agglomération	1	S'ajoute aux actions en cours	1		5	5	Risque avéré de perte de subvention europ	Action	Nbre d'entreprise utilisatrices ou Tonnes de mar
	Mieux interconnecter les transports publics et les mobilités actives vers les autres territoires	Aménagements Voie E : création de la desserte de la nouvelle zone de logements mixtes (phase 1)	Mobilité	Bc.1.10	Communes	600											Les Arcs									
		Réfection complète chemin de Guéringuier (avec zones refuges)	Mobilité	Bc.1.11	Communes	960											Les Arcs									
		Aménagements de voirie : réfections de voies; plantations; toilettes publiques; services techniques	Mobilité	Bc.1.12	Communes	350											Saint Antonin									
		Voie de contournement	Mobilité	Bc.1.13	Communes	240											Taradeau									
	Contribuer au déploiement de l'électromobilité	Encouragement aux déplacements doux et vélo à assistance électrique pour aller travailler et se promener. Bornes de recharge électrique vélo + automobile	Mobilité	Bc.1.14	Communes	120											Lorgues									
		Borne électrique de recharge des véhicules	Mobilité	Bc.1.15	Communes												Bargemon									
		Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques	Mobilité	Bc.1.16	Communes	48											Les Arcs									
	Améliorer la coordination entre les maîtrises d'ouvrage de voirie en vue de la multimodalité	Appliquer le schéma directeur vélo et adopter un modus operandi de coordination	Mobilité	B.1.8	DPVA		0							0	2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Cf schéma cyclable	5	5	Cf schéma cyclable + guide méthodologique	Action	Nb de km de pistes/bandes réalisées
	Développer une stratégie de desserte logistique (gestion du dernier km)	Stratégie de desserte logistique	Mobilité	B.1.9	DPVA		0							0	2023	après 2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	2		5	5	Fait partie du plan de mobilité	Projet	Nb de km évités/délai par un moyen moins polluant/ Nb d'aires de logistique de proximité créées
Préserver les paysages et valoriser les patrimoines et le cadre de vie	Améliorer les entrées du territoire d'ici 2030 (Le Muy, cœur d'agglomération, Vidauban)	Entrées de territoire réaménagées en coopération avec les maîtres d'ouvrage du domaine public routier	Aménagement	B.3.1	Autre										2024	Après 2030	Agglomération		S'ajoute aux actions en cours						Projet	
		Aménagement de l'entrée Est du Muy (MOA CD 83)	Aménagement	B.3.2	CD83		360								2022	2023	Le Muy	3	S'ajoute aux actions en cours	1		3	3		Action	
	Mettre en valeur les sites emblématiques en réalisant des aménagements complémentaires et structurants de tourisme de pleine nature (Siòt, gorges de Pennafort, col du Belhomme, cascade de la Motte, ancienne route de Ste Maxime, gorges du Blavet...)	Aménagement des sites Gorges de Pennafort, col du Belhomme, étude et mise en valeur village de Régnier, cascade la Motte et Mont Lachens avec CD + itinéraires sur réseaux thématiques	Tourisme	B.3.3	Dpva		2000							100	2021	2026	Agglomération	2	Poursuit une action en cours	1	Département région	4	1	Poursuite du développement de l'attractivité du territoire en ambiance culturelle, patrimoniale et touristique	Projet	fréquentation des sites et diminution des accidents
		Tronçons VaV (y compris entretien)	Tourisme	B.3.4	DPVa		3210		1310	500	930	225	245		2022	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Oui (jusqu'à 80%)	3	3		Action	Fréquentation
		Itinéraire cyclable (Chemin des avals, liaison Ampus, ...)	Tourisme	B.3.5	DPVa		750			350	400				2022	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Oui (jusqu'à 80%)	3	3		Action	Fréquentation
		aménagement connexes à la Vigne à vélo et accès des Gorges de Chateaudouble	Tourisme	Bc.3.1	Communes												Chateaudouble									
		Parking Pins Blancs	Tourisme	B.3.6	DPVa		170		20		150				2022	2022	Le Muy	3	Poursuit une action en cours	1	Oui	3	3		Action	Fréquentation
		acquisitions foncières en zone humide pour création d'un cheminement piétonnier le long du Réal, et préservation du site naturel protégé	Tourisme	Bc.3.2	Communes	40											Les Arcs									
		Réhabilitation pont de fer	Tourisme	Bc.3.3	Communes	360											Les Arcs									
		Création d'un chemin de l'eau à Pierrepont	Tourisme	Bc.3.4	Communes	48											Montferrat									
		Mise en valeur du Castrum de La Bastide	Tourisme	Bc.3.5	Communes												La Bastide									
		Aménagement d'un parking et route d'accès à l'oppidum de Taradeau et au château d'eau	Tourisme	Bc.3.6	Communes	720											Taradeau									
		Création d'un parking paysager à l'Aire de Gourras	Tourisme	Bc.3.7	Communes	180											Ampus									
		RENOVATION DES GITES COMMUNAUX	Tourisme	Bc.3.8	Communes	60											LA ROQUE ESCLAPON									
	Concilier tourisme et paysage via une doctrine communautaire sur l'implantation des nouvelles typologies d'hébergement touristique (écolodge, habitats insolites...)	Doctrine communautaire	Urbanisme	B.3.7	DPVa									20	2021	2022	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1		2	3		Projet	
	Mettre en œuvre dès 2021 une stratégie d'embellissement du territoire	Stratégie concertée autour du label villes fleuries, lutte circonstanciée contre les pollutions visuelles et d'un programme Dracénie Territoire Propre	Tourisme	B.3.8	DPVa		0							10	2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Département	2	2	attractivité globale du territoire	Projet	Retour population
		Embellissement, passage en enterrés et semi enterrés	Déchets	B.3.9	DPVa		1600								2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		2	3		Projet	
		Entretenir le parc de bacs résiduels	Déchets	B.3.10	DPVa		1500								2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		2	3		Action	
		Changement des colonnes bois en métal (et entretien)	Déchets	B.3.11	DPVa		1800								2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		2	3		Projet	
		Poursuivre pose colonnes OH et retraits bacs (manque 1000 colonnes)	Déchets	B.3.12	DPVa		1600								2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1		2	3		Action	
		Environnement : aménagement des points de collecte et de tri des déchets	Déchets	Bc.3.9	Communes	5											St Antonin									
		Développement de la brigade verte de ramassage des dépôts sauvages	Déchets	Bc.3.10	Communes	72											Lorgues									
		Végétalisation espaces publics. Verdissement des ronds points en décor minéral moins consommatrice d'eau. Un nouveau-né lorguais, un arbre.	Déchets	Bc.3.11	Communes	120											Lorgues									
	Etablir avant fin 2022 un schéma de signalétique pour la mise en valeur des patrimoines	Schéma de signalétique en particulier pour les gorges du Verdon	Patrimoine	B.3.13	Dpva		200							10	2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Département	2	4	va au-delà du verdon mais concerne les sites haut var	Projet	retour usagers / touristes
		Valorisation touristique et patrimoniale des églises et chapelles sur la commune (cheminement, signalétique) et créer une synergie avec DPVA/ visit var et créer un itinéraire oléicole (olivier/ moulin à huile reliant la vigne à vélo et le patrimoine moulins à huile de la commune avec Draguignan et les autres communes limitrophes)	Patrimoine	Bc.3.12	Communes	10											Trans en provence									
		Communication : signalétique; panneaux; médias et réseaux sociaux	Patrimoine	Bc.3.13	Communes	10											St Antonin									
Mieux gérer les risques et préserver les ressources naturelles et la biodiversité	Mettre en œuvre le PAPI pour lutter contre les inondations et accompagner la réduction des vulnérabilités du territoire et la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (SMA)	PAPI mis œuvre avec les dotations nécessaires	Eau	B.2.1	SMA												Agglomération								Action	
		Sécurisation de la falaise RD5?	?	Bc.2.1	Communes	1200											LES ARCS									
		Gestion des eaux de ruissellement et DIG	Eau	Bc.2.2	Communes	600											LES ARCS									
	Assurer la gestion des eaux pluviales urbaines dans une logique de prévention et de réduction des débits	Schéma directeur des eaux pluviales urbaines décliné en PPI	Eau	B.2.2	DPVa												Agglomération								Action	
		Bassin de rétention (en correspondance avec le schéma firecteur des eaux pluviales et ruissellement urbain) + gestion du risque ruissellement urbain + aménagement du pluvial/ aménagement des routes urbaines principales et secondaires concomittamment avec cet aménagement vis-à-vis du pluvial / retravailler le centre arcadia / connexion et travail en commun > mêlant sobriété foncière et zone non artificialisée	Eau	Bc.2.3	Communes	3000											Trans en provence									
	Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	Recherche de nouvelles sources et sécurisation de ressources existantes (Entraigues, Les Frayères, ...), Connexion des réseaux entre les communes	Eau	B.2.3	DPVa												Agglomération								Projet	
	Améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable	Atteindre les objectifs de rendement de la loi Grenelle 2, Améliorer la connaissance des réseaux	Eau	B.2.4	DPVa												Agglomération								Projet	
	Améliorer la performance des réseaux de collecte d'eaux usées	Atteindre la conformité collecte délivrée par la DDTM pour toutes les communes du territoire, Améliorer la connaissance des réseaux	Eau	B.2.5	DPVa												Agglomération								Projet	
	Protéger et gérer les milieux aquatiques en mettant en œuvre les contrats de rivière et via les actions du SMA	Contrats de rivière en œuvre avec les dotations nécessaires	Eau/agriculture	B.2.6	Autre												Agglomération								Projet	
	Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement	Inciter, soutenir et développer les initiatives liées à la mise en œuvre de pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement (groupes de progrès, HVE, agriculture biologique, MAEC...)	Agriculture	B.2.7	Autre									6	2022	après 202	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1		3	3	Permet de soutenir des initiatives récentes	Projet	% exploitation en agriculture biologique - nb de
		Projet pilote de réutilisation des eaux résiduaires urbaines en station d'épuration Basses Cognasses	Agriculture	B.2.8	DPVa		100							0	2022	2023	Les Arcs	1	Poursuit une action en cours	1	60%	3	3	Projet pilote duplicable	Projet	réalisé ou non
	Permettre la lutte contre les feux forêt en particulier en poursuivant les travaux PIDAF et DFCI	Plus de servitudes DPFCI mises en œuvre en intégrant les enjeux environnementaux	Environnement/biodiversité	B.2.9	DPVa	2880	2400	480	480	480	480	480	480		2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Département 40 % / Région 40 %	1	1	aucun risque	Action	Nombre d'arrêté préfectoral instaurant une servi
		Mise aux normes de PEI	Environnement/biodiversité	Bc.2.4	Communes	60											COMPS S/ARTUBY									
		Création des locaux du CCFF/Sainte-Auxile	Environnement/biodiversité	Bc.2.5	Communes	600											Lorgues									
	Mettre en valeur la biodiversité des sites Natura 2000	Valorisation des sites natura 2000 du territoire de DPVA	Environnement/biodiversité	B.2.10	DPVa		0							20	2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Poste et actions natura 2000 financés à 100 % par l'Etat et l'Europe (FEADER)	1	1	8 sites natura 2000 sur le territoire de DPVA 3 sites dont DPVA est structure animatrice	Action	
	Etablir une coopération renforcée sur l'opération Grand Site Esterel SIPME	Intégration de 3 communes (la Motte, le Muy, les Arcs) dans le périmètre OGS Estérel	Environnement/biodiversité	B.2.11	Autre										2021	2026	Agglomération	2	S'ajoute aux actions en cours	1	?	1	1	Le SIPME devait solliciter les élus de ces communes ainsi que DPVA pour étudier cette possibilité d'intégration en tout début d'année 2021	Projet	
	Etablir une stratégie de réduction des déchets plastiques dans le milieu naturel dès fin 2021	Plan de prévention dans le cadre de la charte 0 plastique et réseau de sensibilisation	Déchets	B.2.12	DPVa		0							0	2021	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	2		3	1	Obligation demandée par CRPACA	Projet	Quantité de plastique collectée
	Construire une politique de management des risques et d'acculturation aux risques (notamment du risque sismique)	Politique du management des risques et d'acculturation aux risques; Système de monitoring des risques	Risques	B.2.13	DPVA												Agglomération								Projet	
Développer l'exemplarité des collectivités en matière de transition écologique	Adopter un plan de mobilité de l'administration d'ici fin 2022 sur DPVa, le mettre en œuvre et accompagner la pratique dans les autres collectivités	Plan de mobilité DPVa d'ici 2022	Mobilité	B.5.1	DPVA		10							3	2021	2022	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Ademe ?	5	5	Sur la base du travail engagé pour le forfait kilométrique vélo et les enquêtes internes	Projet	Parts modales / nb de kilomètres évités/reportés sur mode moins polluants
	Poursuivre la transition énergétique des véhicules avec d'ici 2026 50% du parc public à faible émission	Renouvellement véhicules de services	Mobilité	B.5.2	DPVA		600								2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Ademe/Etat	5	5	Bugdet 2021 : 200K€ à reproduire sur années suivantes pour effet sur le coût de	Projet	Taux de véhicules "propres", nb de GES évités, nb de véhicules (usage partagé ou non pour
		Flotte régie déchets propre	Déchets	B.5.3	DPVa		300										Agglomération								Action	
		Achat de VAE	Mobilité	B.5.4	DPVa		36										Agglomération								Action	
		Renouvellement flotte de bus	Mobilité	B.5.5	DPVa		4200										Agglomération								Action	
		Entretenir la flotte de bus actuelle et réduire ses émissions	Mobilité	B.5.6	DPVa		420										Agglomération								Projet	
		Acquisition d'un véhicule électrique CTM	Mobilité	Bc.5.1	Communes	30											Le Muy									
		Développement de la flotte communale par acquisition de véhicules à énergie propre (transport scolaire)	Mobilité	Bc.5.2	Communes	120											Les Arcs									
		Train-bus électrique pour se rendre à l'école et aux jardins.	Mobilité	Bc.5.3	Communes	396											Lorgues									
		Acquisition véhicule municipaux électriques	Mobilité	Bc.5.4	Communes	120											Lorgues									
	Améliorer l'efficacité énergétique des patrimoines publics et réduire les consommations de fluides de ces derniers	Optimisation énergétique du patrimoine	Energie	B.5.7	DPVa		500										Agglomération								Projet	
		Equiper les bâtiments d'outils connectés dans un objectif de réduction de 20% des fluides sur le patrimoine public	Energie	B.5.8	DPVa		150								2021	2023	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Oui	5	5	Nécessité optimisation consommations fluides et réactivité	Action	Consommations et Dépenses fonctionnement
		Remplacement des fenêtres de l'école	Energie	Bc.5.5	Communes												BARGEMON									
		création d'un bâtiment à énergie positive de production d'électricité par photovoltaïque	Energie	Bc.5.6	Communes	5700											CALLAS									
		rénovation énergétique et réaménagement bâtiment des associations et bâtiments mairie annexe	Energie	Bc.5.7	Communes	5000											CALLAS									
		Remplacement Chaudières Fioul-bois publics: école-mairie-salle polyvalente	Energie	Bc.5.8	Communes	600											COMPS S/ARTUBY									
		Remplacement Chaudières Fioul-bois privés communaux (locations)	Energie	Bc.5.9	Communes	650											COMPS S/ARTUBY									
		Installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux	Energie	Bc.5.10	Communes	2197											FIGANIERES									
		Rénovation thermique du groupe scolaire et de la crèche (isols extérieurs, préaux, fenêtres....)	Energie	Bc.5.11	Communes	3000											LA MOTTE									
		Rénovation thermique et energetique de la Mairie	Energie	Bc.5.12	Communes	5000											LA MOTTE									
		Rénovation thermique et energetique du Pigeonnier	Energie	Bc.5.13	Communes	3000											LA MOTTE									
		Réhabilitation de l'école élémentaire Peyrouas et rénovation énergétique > 35%	Energie	Bc.5.14	Communes	8011											LE MUY									
		Extension de la Maison de la jeunesse - structure bois	Energie	Bc.5.15	Communes	10000											LE MUY									
		Alimenter les bâtiments et l'éclairage public en énergie 100% renouvelable	Energie	Bc.5.16	Communes	2000											LES ARCS									
		Rénovation énergétique des bâtiments publics (phase 2)	Energie	Bc.5.17	Communes	0											LES ARCS									
		Transition énergétique : Création d'un bâtiment au CTM équipé de panneaux photovoltaïques	Energie	Bc.5.18	Communes	11124											LES ARCS									
		Restauration de la salle polyvalente avec installation de panneaux photovoltaïques	Energie	Bc.5.19	Communes	7150											LES ARCS									
		Rénovation énergétique des bâtiments publics 2021 : Hôtel de ville	Energie	Bc.5.20	Communes	1508											LES ARCS									
		Rénovation énergétique des bâtiments publics 2021 : école maternelle Jaurès	Energie	Bc.5.21	Communes	1161											LES ARCS									
		Rénovation énergétique des bâtiments publics 2021 : école Hélène Vidal	Energie	Bc.5.22	Communes	210											LES ARCS									
		Restauration du Moulin Sainte Cécile et rénovation thermique pour la création d'un espace culturel	Energie	Bc.5.23	Communes	733											LES ARCS									
		Rénovation énergétique des bâtiments publics 2021 : Château Morard	Energie	Bc.5.24	Communes	1942											LES ARCS									
		Éclairage public : remplacement de tous les points lumineux par des LEDS	Energie	Bc.5.25	Communes	587											MONTFERRAT									
		COUVERTURE PHOTOVOLTAIQUE DE LA SAE ET REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE AU FUEL	Energie	Bc.5.26	Communes	750											LA ROQUE ESCLAPON									
		RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DES APPARTEMENTS COMMUNAUX	Energie	Bc.5.27	Communes	1600											LA ROQUE ESCLAPON									
		Rénovation énergétique des bâtiments (sur la base des audits réalisés en 2017) - MAIRIE	Energie	Bc.5.28	Communes	2262											SALERNES									
		Rénovation énergétique des bâtiments (sur la base des audits réalisés en 2017) - COMPLEXE SANDRO	Energie	Bc.5.29	Communes	4002											SALERNES									
		Rénovation énergétique des bâtiments (sur la base des audits réalisés en 2017) - COMPLEXE PLANTIERS	Energie	Bc.5.30	Communes	3823											SALERNES									
		Remplacement de l'ensemble des luminaires de la commune	Energie	Bc.5.31	Communes	0											TARADEAU									
		Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	Energie	Bc.5.32	Communes	0											TARADEAU									
		Rénovation Groupe scolaire H Michel : Lot 1 couverture étanchéité	Energie	Bc.5.33	Communes	1134											VIDAUBAN									
		Rénovation Groupe scolaire H Michel Lot 2 rénovation thermique	Energie	Bc.5.34	Communes	4264											VIDAUBAN									
		Rénovation Groupe scolaire H Michel Lot 3 CVC et électricité	Energie	Bc.5.35	Communes	1880											VIDAUBAN									
		Rénovation GS Carbonnel	Energie	Bc.5.36	Communes	4270											VIDAUBAN									
		Rénovation GS Kergomard	Energie	Bc.5.37	Communes	3660											VIDAUBAN									
		Sobriété énergétique : Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine communal (mairie, école primaire) + afin de générer de l'énergie en étroite relation avec les ABF (coordination avec DPVA et ORECA PACA, guide régional du contrat de performance énergétique)	Energie	Bc.5.38	Communes												Trans en provence									
		Construction d'un Centre technique municipal (Flayosc)	Energie	Bc.5.39	Communes	1130											Flayosc									
		Construction d'un Centre technique municipal (Bargème)	Energie	Bc.5.40	Communes												Bargème									
		Construction d'un Centre technique municipal (Ampus)	Energie	Bc.5.41	Communes	294											Ampus									
		Ecole Rénovation Energétique	Energie	Bc.5.42	Communes	80											Sillans									
	Construire un plan d'action de suppression des énergies fossiles sur le patrimoine communautaire (hors mobilité)	Rénovation Gymnase Peyrouas - Le Muy	Energie	B.5.9	DPVa		750			750					2022	2024	Le Muy	3	Poursuit une action en cours	1	Oui	5	4	Infiltration, passoire énergétique, fonctionnalité à améliorer	Action	Performance énergétique
		Rénovation piscine Bettoux - Draguignan	Energie	B.5.10	DPVa		475								2023	2023	Draguignan	3	Poursuit une action en cours	1	Oui	5	4	Passoire énergétique, inconfort visuel (extérieur), perte fonctionnalité (pataugeoire) etc....	Action	Performance énergétique
		Rénovation Théâtre de l'Esplanade	Energie	B.5.11	DPVa		550			50	500				2022	2024	Draguignan	3	Poursuit une action en cours	1	Oui	3	3	Risque obsolescence et HS	Projet	Performance énergétique
		Remplacement d'équipements énergie fossile	Energie	B.5.12	DPVa		100			100					2023	2025	A définir	3	Poursuit une action en cours	1	Oui	5	5	Engagements Etat	Projet	
		Rénovation énergétique OTI - Draguignan	Energie	B.5.13	DPVa		400		150	350					2022	2024	Draguignan	3	Poursuit une action en cours	1	Oui	4	3		Projet	Performance énergétique
		Sécurisation électrique - PCC - Draguignan	Energie	B.5.14	DPVa		200		200						2022	2022	Draguignan	3	Poursuit une action en cours	1	?	5	5	Risque difficultés passage commission sécurité si pas fait	Action	
	Atteindre 1,8 MWc de puissance installée en panneaux PV sur les toitures du patrimoine immobilier public (1/3 des bâtiments équipés d'ici 2026)	Implantation d'un champ photovoltaïque sur la toiture de la STEP de la Motte	Energie	B.5.15	DPVa		270		160	110					2021	2023	LA MOTTE	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Oui	5	1	?	Action	TRI et économies financières
		Déploiement de PV en toitures bâti communautaire suite étude opportunité	Energie	B.5.16	DPVa		1200			350	350	250	250		2022	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Oui	5	3	Proactivité dans le développement du PV	Action	TRI et économies financières
	Mettre la transition écologique au cœur des événements publics (culture, sport...) en supprimant les plastiques et favorisant les circuits courts	Zéro plastique et 100% des repas aux intervenants issus des circuits courts	Déchets	B.5.17	DPVa		0							0	2022	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1		1	5	Démarche compliquée, faibles intérêt trans	Projet	Part des évènements répondant à la demande
	Proposer des ressources culturelles à distance et un service itinérant de lecture publique par l'intermédiaire d'un médiabus	Stratégie numérique	Culture	B.5.18	DPVA		0							0	2021	2026	Agglomération	3	se substitue à une action en c	1	DRAC/Région/Département	4	1	Il s'agit de renouveler l'ambiance des publics	Action	Données statistiques
	Dédier une part de la programmation culturelle à la transition écologique	20% des programmes en lien avec la transition écologique	Culture	B.5.19	DPVA		0							0	2021	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	2	DRAC/Région	1	1	Il s'agit surtout de sensibiliser un public le pl	Action	Données statistiques
	Être reconnu comme collectivité exemplaire par des démarches de labellisation	Label Cit'ergie obtenu, autres labels ?	Energie	B.5.20	DPVA												Agglomération								Projet	
	Mettre en œuvre une stratégie de commande publique responsable	Stratégie responsable d'achats publics	Eco	B.5.21	DPVA												Agglomération								Projet	
	Construire un programme de réduction des consommations de matériels et données numériques	A définir	Eco	B.5.22	DPVA												Agglomération								Projet	
							38245																			

Légende	
(rose)	Projet nécessitant une inscription en investissement
(jaune)	Etudes (investissement?)
	Animation
(orange)	externalisation de la dépense (prestations extérieur)

CRTE de la Dracénie 2021-2026

Axe C

Cohésion territoriale et revitalisation des centralités

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action DPVa	Thématique	Numéro d'action	Maitre d'ouvrage	Coût total du projet TTC	Budget invest. pour DPVa (k€) TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budget fonctionnement (hors RH) k€	Calendrier début	fin	Commune d'accueil	Portée (1 à 3)	Additionalité	Besoin en RH (1 à 3)	Cofinancement	Bénéfices attendus/économies générées/substitution-amélioration de service (1 à 5)	Criticité (1 à 5)	Commentaire explicatif	Niveau de maturité	Indicateur
Dynamiser les cœurs de ville et de village	Définir la feuille de route intercommunale des revitalisations de cœurs de ville et de village d'ici fin 2022 en utilisant le levier expérimental des dispositifs petites villes de demain et action cœur de ville	Feuille de route	Habitat	C.5.1	DPVa		0								####	2022	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	3		3	1	Le seul risque est la consommation de la masse salariale	Action	
	Développer une ingénierie pour dynamiser les cœurs de ville et de village	Petites villes de demain: étude de programmation et d'actions d'ici 18 mois - Action cœur de ville - Cadre partagé et transférable de révitalisation	Habitat	C.5.2	DPVa		300	150	150					450	####	2022	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	3	Anah - Banque des Territoires	5	1		Action	
	Mise en œuvre du cadre d'intervention dans les territoires par une action de coordination multipartenariale (DPVa, communes, chambre de commerces, ...)	Mise en synergie des acteurs - ORT intercommunale	Habitat	C.5.3	DPVa		0								####	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	3		5	1		Action	
	Assurer la continuité des dispositifs de renouvellement urbain en cours	Continuer et relancer l'OPAH RU de Draguignan	Habitat	C.5.5	DPVa		700										Draguignan									
		Renouveler le PIG	Habitat	C.5.6	DPVa		1500										Draguignan									
	Assurer une complémentarité entre les centralités et les périphéries sur le commerce et l'immobilier d'entreprise à l'échelle des communes et l'intégrer dans le SCoT révisé (via le DAAC)	Doctrine d'équilibre - DAAC	Développement économique	C.5.4	DPVa									50	####	2024	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1		5	3	Elaboration stratégique hautement con…	Projet	SCOT révisé avec DAAC livré
	Améliorer le cadre de vie des centralités	Réfection de la rue du Passé	Aménagement urbain	Cc.5.1	Communes	240											AMPUS									
		Extension de l'école des Marronniers située en centre ancien et QPV	Aménagement urbain	Cc.5.2	Communes	6000											Draguignan									
		Aménagement du centre-ville - RDN7 aménagement urbain, approche environnementale, piste cyclable (Le Muy)	Aménagement urbain	Cc.5.3	Communes	3240											LE MUY									
		Requalification urbaine de la place du 11 Novembre (phase 1)	Aménagement urbain	Cc.5.4	Communes	120											LES ARCS									
		Requalification des rues Gabriel Péri et République en centre-ville	Aménagement urbain	Cc.5.5	Communes	1200											LES ARCS									
		Acquisitions foncières pour la création d'équipements publics (500 000 € sur 2021-2026)	Aménagement urbain	Cc.5.6	Communes	600											LES ARCS									
		Renforcement de la vidéoprotection (phase 1)	Aménagement urbain	Cc.5.7	Communes	240											LES ARCS									
		Requalification du centre historique	Aménagement urbain	Cc.5.8	Communes	7200											LORGUES									
		Aménagement place des 4 Coins	Aménagement urbain	Cc.5.9	Communes	480											LORGUES									
		Aménagements du centre de loisirs dans l'ancienne perception.	Aménagement urbain	Cc.5.10	Communes	1200											LORGUES									
		Réouverture d'un commerce de proximité	Aménagement urbain	Cc.5.11	Communes	111											MONTFERRAT									
		Centralité villageoise : réfection, aménagements, mise en valeur	Aménagement urbain	Cc.5.12	Communes	295											SAINT ANTONIN									
		Aménagement de la place du Ménage	Aménagement urbain	Cc.5.13	Communes	492											TARADEAU									
		Aménagement de l'avenue Saint Joseph et parking Laurentines	Aménagement urbain	Cc.5.14	Communes	300											TARADEAU									
		Aménagement de la place de la mairie - Tranche 2	Aménagement urbain	Cc.5.15	Communes	240											TARADEAU									
		Création de salles municipales	Aménagement urbain	Cc.5.16	Communes	1460											VIDAUBAN									
		Création d'une place publique en centre ville	Aménagement urbain	Cc.5.17	Communes	1169											VIDAUBAN									
		Réqualification de l'avenue des 13 Lorguais avec reprise des réseaux, éclairage LED	Aménagement urbain	Cc.5.18	Communes	1560											Les Arcs									
		Aménagement de la place des boules et actuel jardin d'enfants, syndicat et WC publics	Aménagement urbain	Cc.5.19	Communes												TARADEAU									
		Aménagement d'un nouveau jardin d'enfants	Aménagement urbain	Cc.5.20	Communes												TARADEAU									
		Création d'une aire verte pour le quartier social de l'Avenue de la Paix (parc, jeux pour enfants)	Aménagement urbain	Cc.5.21	Communes	360											Le Muy									
		Création parvis St Joseph - aménagement urbain et aire de jeux - piétonnisation	Aménagement urbain	Cc.5.22	Communes	1200											Le Muy									
		Acquisition bâtiment centre village (opportunité) et réaménagement (à définir) (La Bastide)	Aménagement urbain	Cc.5.23	Communes												La Bastide									
		Aménagement du boulevard Clemenceau	Aménagement urbain	Cc.5.24	Communes	234											Ampus									
		Création de parkings	Aménagement urbain	Cc.5.25	Communes	250											TARADEAU									
Renforcer la solidarité vers les plus vulnérables	Développer l'insertion par l'agriculture	Installer une entreprise d'insertion via l'agriculture (ex jardins de Cocagne)	Agriculture	C.2.1	Autre		300							0	####	2025	A définir	3	S'ajoute aux actions en cours	1	0	3	3	Projet dépendant de la demande du…	Projet	réalisé ou non - nb de personnes insérées par l'agriculture
	Valoriser les produits agricoles invendus	Etudier le gisement de produits invendus et leur potentiel de transformation et d'écoulement	Agriculture	C.2.2	DPVa		0							0	####	2023	Les Arcs									
	Mettre en place une tarification solidaire des transports collectifs dès 2023	Tarification solidaire	Mobilité	C.2.3	DPVA		0							0	####	2021	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Aucun	5	5	Etude en cours. Rendu juin/juillet 2021. Pris dans le cadre de l'adhésion association AGIR	Action	Taux d'usager bénéficiant de la tarification solidaire. Fréquentation du réseau TC
	Améliorer l'accessibilité des services publics	50% du réseau de transport public accessible au PMR	Mobilité	C.2.4	Autre									0	####	après 2030	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Aucun	5	5	En fonction des travaux sur voirie. DPVA intervient uniquement sur les voiries d'intérêt communautaire. Les autres arrêts sont à réaliser par les différents	Projet	
			Mobilité	C.2.5	DPVA												Agglomération								Projet	
			Patrimoine public	C.2.6	DPVA		500		100								Agglomération								Projet	
			Patrimoine public	Cc.2.1	Communes	1080											Le Muy									
	Elaborer un plan "public empêché et éloigné" afin d'amener la culture là où ne s'invite pas aisément	Plan public empêché (handicap, détenus, hospitalisés...)	Culture	C.2.7	DPVa									40	####	2026	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	DRAC/Département	4	3		Projet	Outil d'évaluation
			Santé	C.2.8													Agglomération									
	Faciliter l'accès des scolaires aux équipements culturels	projet 100% EAC et accès tous scolaires aux équipements	Culture	C.2.9	DPVa									0	####	2026	Agglomération				DRAC	4			Action	Statistiques
	Faciliter l'accès des plus jeunes aux livres et à la lecture en créant un service dédié aux collectivités éducatives (écoles, crèches, CLSH, IME...) des 23 communes	réaffecter une médiathèque du réseau existant dédiée aux 0-11 ans afin d'améliorer l'égalité des chances, lutter contre l'illetrisme et le décrochage scolaire.	Culture	C.2.10	DPVa									0	####	2022	A définir				DRAC/CNL	4	2	Médiathèque de la Motte…	Projet	Statistiques
	Mettre en œuvre les contrats de ville sur les QPV	Contrat de ville mis en œuvre	Habitat	C.2.11	DPVa												Agglomération									
		Complexe sportif abords QPV (boxe, dojo, salle de danse)	Sport	Cc.2.2	Communes	3240											Le Muy									
Développer le vivre ensemble	Inciter au développement de jardins partagés	Accompagner les projets d'aménagement et les communes pour créer d'ici 2026 au moins 6 nouveaux jardins partagés	Agriculture	C.1.1	Communes		0							0	####	2026	Agglomération				0			Projet dépendant des communes	Projet	nb de jardins partagés créés
		Aménagement d'un jardin partagé à Bargemon	Agriculture	Cc.1.1	Communes												Bargemon									
		Développement des jardins partagés (l'Etang, Saint-Anne, autres en cours d'acquisition) à Lorgues	Agriculture	Cc.1.2	Communes	36											Lorgues									
		Création de jardin partagés en périphérie de la ville (partenariat avec un propriétaire privé) afin de privilégié le bien-être	Agriculture	Cc.1.3	Communes	50											Trans en provence									
	Lutter contre la fracture numérique pour développer les usages et les services aux populations vulnérables et éloignées	Coordonner les ressources numériques sur le territoire pour en cartographier les besoins et apporter les solutions ad hoc	Numérique	C.1.2	DPVa												Agglomération								Projet	
		Equipement numérique des écoles Jaurès et Vidal aux Arcs	Numérique	Cc.1.4	Communes												Les Arcs									
		Equipement des classes d'élémentaire de tableaux blancs numériques interactifs et tactiles (19 classes), Sobriété numérique / école numérique dans les écoles	Numérique	Cc.1.5	Communes	80											Trans en provence									
	Développer une culture de proximité	Création d'un service itinérant de lecture publique par l'intermédiaire d'un médiabus et d'un service "hors les murs"	Culture	C.1.3	DPVa		200							0	####	2025	Agglomération		S'ajoute aux actions en cours		DRAC/Département	4		Projet financé par la DRAC	Projet	Statistiques
		Théâtre de verdure de Chateaudouble	Culture	Cc.1.6	Communes												Châteaudouble									
		CREATION D'UN THEATRE DE VERDURE - PRE DE SAUVE (CLAVIERS)	Culture	Cc.1.7	Communes	94											Claviers									
		Création d'une salle polyvalente	Culture	Cc.1.8	Communes	1200											Callas									
		Aménagement de l'espace REYNIER	Culture	Cc.1.9	Communes												Taradeau									
	Mieux associer les populations aux projets locaux en développant une vision communautaire de la démocratie locale	Vision communautaire partagée et agglomération rapprochée des conseils de quartiers/citoyens	Citoyenneté	C.1.4	DPVa												Agglomération								Projet	
		Aménagement d'un pôle Citoyenneté (pré-accueil sur les services publics) en lien avec le Département du Var et aussi DPVA afin de dynamiser le vivre-ensemble	Citoyenneté	Cc.1.10	Communes												Trans en provence									
			Citoyenneté	C.1.5													Agglomération									
Promouvoir un territoire de bien-être	Permettre un accès facilité et de qualité aux équipements sportifs	Nouvelle plage d'utilisation des équipements et nouvel équipement de football et maintenance des équipements existants	Sport	C.3.1	DPVa		0							0	####	2023	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	Néant	3	2	ouverture à de nouveaux publics	Projet	
		Maintenance des équipements existants	SPORT	C.3.2	DPVa		150								####	après 2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Divers	3	3	réponse à des aspects normatifs indispensables à la pratique, évolution des certains équipements, maintien de l'activité pour d'autres	Projet	
		Aménagements sportifs sur parcs publics des Arcs	SPORT	Cc.3.1	Communes	60											Les Arcs									
		Création d'un espace Sport & Loisir (gymnase intercommunal & salle des fêtes communale) aux Arcs	SPORT	Cc.3.2	Communes	6000											Les Arcs									
		Projet de Pôle d'activités sportives et de plein air "Safranier" à Flayosc	SPORT	Cc.3.3	Communes	530											Flayosc									
		Restructuration de la Maison des Sports et de la Jeunesse de Draguignan	SPORT	Cc.3.4	Communes	14400											Draguignan									
		Bowl park - pump track du Parc de loisirs des Jardins du Moulin de la Tour	SPORT	Cc.3.5	Communes	420											Le Muy									
		Construction d'une salle multisports à Ampus	SPORT	Cc.3.6	Communes	600											Ampus									
		Création d'un cours de PADEL à Lorgues	SPORT	Cc.3.7	Communes	78											Lorgues									
		RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA BASE DE LOISIRS (BIKE PARK ET BEACH VOLLEY) à la Roque	SPORT	Cc.3.8	Communes	60											La Roque									
		Rénovation terrain synthétique - Callas	SPORT	C.3.3	DPVa		500			500					####	2023	Callas		Poursuit une action en cours	1		3	4	Maintien homologation Test normatifs 2023 terrain unique	Action	
		Rénovation terrain synthétique - Vidauban	SPORT	C.3.4	DPVa		500		500						####	2022	VIDAUBAN		Poursuit une action en cours	1		2	3	Maintien homologation Test normatifs 2022 à terrains sur site		
		Piste synthétique Léo Lagrange - Draguignan	SPORT	C.3.5	DPVa		170		20		150				####	2026	Draguignan		Poursuit une action en cours	1		2	3	maintien homologation pour compétition niv régional	Action	
		Rénovation terrain engazonné - Lorgues	SPORT	C.3.6	DPVa		150		150						####	2026	Lorgues		Poursuit une action en cours	1		4	4	rupture régulières arrosage (perte eau), maladies gazon problème drainage.	Action	
		Eclairage terrain rugby Gilly à compléter - Draguignan	SPORT	C.3.7	DPVa		100				100				####	2026	Draguignan		S'ajoute aux actions en cours	1		3	3	réponse au besoin grandissant d'utilisation du site ? Sécurité des pratiques.	Action	
		Eclairage terrain rugby - Le Muy	SPORT	C.3.8	DPVa		100					100			####	2026	Le Muy		S'ajoute aux actions en cours	1		3	3	réponse au besoin grandissant d'utilisation du site ? Sécurité des pratiques.	Action	
		Mise aux normes vestiaires Vidauban	SPORT	C.3.9	DPVa		100						100		####	2026	VIDAUBAN		Poursuit une action en cours	1	FAFA	1	2	modification du classement à la baisse. Faible conséquence au regard du niveau d'évolution du club	Action	
		Finition vestiaires stade Callas	SPORT	C.3.10	DPVa		100			100					####	2026	Callas		Poursuit une action en cours							
		Rénovation complète multisport - Chateaudouble	SPORT	C.3.11	DPVa		70		70						####	2026	Châteaudouble		Poursuit une action en cours							
		Mise aux normes cage lancés Gilly - Draguignan	SPORT	C.3.12	DPVa		17				35				####	2026	Draguignan		Poursuit une action en cours	1		2	2	niveau de compétition restreint (départemental)	Action	
		Réalisation tribune stade Gilly - Draguignan	SPORT	C.3.13	DPVa		50		50						####	2026	Draguignan		Poursuit une action en cours	1		3	4	amélioration du site utilisation exponentielle absence d'structure adaptée	Action	
		Extension club house Léo Lagrange - Draguignan	SPORT	C.3.21	DPVa		500		0				500		####	2026	Draguignan									
		nouvel équipement football AB	Sport	C.3.14	DPVa		550		550					1	####	2022	Draguignan	2	S'ajoute aux actions en cours	1	Divers dont FAFA 10% plafonné à 25K€	4	4	Perte de 2 terrains de grands jeux dans la ville centre depuis transfert agglo	Action	
	Etablir un plan d'apprentissage de la nage opérationnel et disposer d'un nouvel équipement aquatique d'ici 2025	Plan savoir-nager	Sport	C.3.15	DPVa		0							0	####	2025	Agglomération	3	S'ajoute aux actions en cours	1	FFN, Etat, ...	4	5	Déficit du territoire au regard des besoins de la population	Projet	Fréquentation ; plan d'apprentissage scolaire, développement des activités
		Nouvel équipement aquatique	SPORT	C.3.16	DPVA		10000							600	####	2022	Draguignan	3	S'ajoute aux actions en cours	1		4	4	Constat augmentation des noyades	Action	suivi qualitatif et quantitatif des bénéficiaires
	Développer un cercle alimentaire vertueux par la promotion d'une alimentation locale et de qualité pour tous tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.	Etablir un diagnostic des pratiques en restauration hors domicile (cantines scolaires prioritairement) et élaborer des préconisations pour chacun et mise en place d'un réseau de référents	Agriculture	C.3.17	DPVa		0							20	####	2024	Agglomération								Projet	
			Agriculture	C.3.18			0							0	####	2021	Agglomération									
			Agriculture	Cc.3.9	Communes												Lorgues									
		Site expérimental de la nature, ferme éducative à la faune et à la flore (Vaussière «Le Plan» route de Draguignan, etc.) ouverte aux jeunes scolaires. Initiation à la culture et…	Agriculture	Cc.3.10	Communes	180											Lorgues									
		Jardin de la nature et des animaux producteurs de basse-cour…	Agriculture	Cc.3.11	Communes	60											Lorgues									
			Agriculture	Cc.3.12	Communes												La Roque Esclapon									
		espace vente commercialisation produits régionaux e-sor…	Agriculture	Cc.3.13	Communes	240											Callas									
	Développer une stratégie de maintien des séniors dans les villages et accompagner la fin de vie		Habitat	C.3.19	Autre												Agglomération									
			Habitat	Cc.3.14	Communes												Claviers									
			Habitat	Cc.3.15	Communes												Les Arcs									
	Développer un programme de partenariats permettant la mise à profit du sport santé sur ordonnance médicale d'ici 2024	Programme partenarial	Sport	C.3.20	DPVA		0							0	####	2023	Agglomération	2	S'ajoute aux actions en cours	1		3	1	optimisation des ressources (éducateurs) piscines pour déploiement d'actions au profit des publics ciblés,	Projet	suivi qualitatif et quantitatif des bénéficiaires
Améliorer les services de proximité	Développer et mettre en œuvre une stratégie pour renforcer la proximité du réseau de transport public au bénéfice des voyageurs et améliorer les conditions d'attente	Outil pour améliorer l'information voyageurs	Mobilité	C.4.2	DPVA		10							60	####	2026	Agglomération	3	Poursuit une action en cours	1	Etat	5	5	Appli temps réel mise en service en avril 2021. Les coûts de fonctionnement correspondent aux abonnements	Action	Nb d'utilisateurs de l'appli. Fréquentation du réseau TC. Taux de satisfaction
			Mobilité	C.4.3	DPVA		100										Agglomération		Poursuit une action en cours						Projet	
			Mobilité	C.4.4	DPVA		216										Agglomération		Poursuit une action en cours						Projet	
	Mettre en œuvre un plan « déchetteries de proximité » d'ici 2026		Déchets	C.4.5													Salernes		Poursuit une action en cours						Action	
		Déchetterie de Vidauban agrandie d'ici 2026	Déchets	C.4.6													VIDAUBAN		S'ajoute aux actions en cours							
		Nouvelle déchetterie à Bargemon et au barycentre Trans/Draguignan/La Motte d'ici 2026	Déchets	C.4.7	DPVa		950										Agglomération		S'ajoute aux actions en cours						Projet	
			Déchets	C.4.8													Le Muy		S'ajoute aux actions en cours							
		Sécurisation et modernisation de l'accueil de toutes les déchetteries d'ici 2023	Déchets	C.4.9	DPVa												Agglomération		Poursuit une action en cours						Projet	
			Déchets	C.4.10													Agglomération		Poursuit une action en cours						Projet	
	Améliorer l'accès aux services par la dématérialisation	Plan de dématérialisation des équipements et des services, développement des télépaiements	Numérique	C.4.11	DPVa												Agglomération								Projet	
		Transformation numérique	Numérique	Cc.4.1	Communes												Les Arcs									
	Lutter contre les déserts médicaux et promouvoir les projets de maison de santé	Création d'une Maison de santé territoriale à Vidauban : acquisition locaux et aménagements techniques	Santé	Cc.4.2	Communes	2760											Vidauban								Projet	
		Création d'un cabinet médical (Montferrat)	Santé	Cc.4.3	Communes												Montferrat									
		Création d'un pôle médical (phase 1) (Les Arcs)	Santé	Cc.4.4	Communes												Les Arcs									
	Créer un réseau de tiers lieux dans les villes et village d'ici 2024 et d'espaces de coworking	Optimiser le réseau des PIT, des médiathèques et des musées/ écoles de musique pour créer un réseau équilibré et optimisé	Culture/Tourisme	C.4.1	DPVa										####	2026	Agglomération								Projet	Statistiques
		Accompagner le réseau de tiers lieux associatif ou économique et ingénierie coordonnatrice	Numérique	C.4.13	DPVa												Agglomération								Projet	
		REHABILITATION D'UN HANGAR EN MAISON DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS ET RESSOURCERIE	Numérique	Cc.4.5	Communes	360											La Roque Escalpon									
		Nouvelle Mairie+Maison France Services	Numérique	Cc.4.6	Communes												Comps sur Artuby									
		Projet de Maison des Services Publics	Numérique	Cc.4.7	Communes												Salernes									
		Relocalisation en cv de la Maison France Services et du CCAS (Maison Lambert)	Numérique	Cc.4.8	Communes												Salernes									
		Réhabilitation de la Maison Roux en Maison des Machines, Recyclerie et Micro-crèche	Numérique	Cc.4.9	Communes												Bargemon									
		Création d'une maison de services (OT/ point relais médiathèque intercommunale + point d'accès numérique)	Numérique	Cc.4.10	Communes	300											Les Arcs									
		Projet Smart City - programme d'action autour du numérique	Numérique	Cc.4.11	Communes												Draguignan									
		Réfection Mairie annexe Rebouillon	Numérique	Cc.4.12	Communes												Chateaudouble									
	Adapter l'offre scolaire aux besoins des territoires	Réfection de l'école Marius Trussy avec aménagement de deux salles de classe à l'école.	Scolaire	Cc.4.13	Communes	1200											Lorgues									
		Création d'une cantine centrale.	Scolaire	Cc.4.14	Communes												Lorgues									
		Réfection immeuble de la Trinité qui abrite les salles du CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.	Scolaire	Cc.4.15	Communes	1200											Lorgues									
		Extension du groupe scolaire et de la cantine	Scolaire	Cc.4.16	Communes												Montferrat									
		Groupe scolaire : rénovation; équipement; projet de création de classe supplémentaire (AMO)	Scolaire	Cc.4.17	Communes	20											St Antonin									
		Réfectoire Ecole	Scolaire	Cc.4.18	Communes												Comps sur Artuby									
		Extension Restaurant scolaire Peyrouas	Scolaire	Cc.4.19	Communes												Le Muy									
		Création de structures périscolaires	Scolaire	Cc.4.20	Communes												Les Arcs									
		Travaux d'extension sur les groupes scolaires et structure multi-accueil (liés à l'impact SRU)	Scolaire	Cc.4.21	Communes	120											Les Arcs									
		Rénovation école communale	Scolaire	Cc.4.22	Communes												Ampus									
		réfection ancienne école- création logement + service	Scolaire	Cc.4.23	Communes												Chateaudouble									
							19706																			

Légende :
- Projet nécessitant une ingénierie en investissement
- Etudes (investissement?)
- Animation
- externalisation de la dépense (organisme extérieur)

La Banque des territoires,
un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.
Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.
Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.
La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements**,** la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de

co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (a noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210408-C_2021_064-DE

Convention Transition Ecologique en appui au Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Dracénie Provence Verdon Agglomération

Entre :

Dracénie Provence Verdon agglomération, dont le siège social est :

Square Mozart, 83004 DRAGUIGNAN,

Représentée par son Président,

M. Richard STRAMBIO

d'une part,

et

Enedis,

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est 34, place des Corolles, 92079 La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Nathalie Alexandre, Directrice Territoriale Var

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement « la partie » et ensemble « les Parties »,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210408-C_2021_064-DE

Il a été convenu ce qui suit

PREAMBULE

« Le monde change, Enedis aussi »

En 2025, il n'y aura pas de performance industrielle et économique sans exemplarité sociale et environnementale.

Enedis, entreprise de service public, qui gère le réseau de distribution électrique français, entend contribuer activement à la transition écologique au cœur des territoires et ainsi, accompagner, en tant que partenaire de proximité, les projets de transition écologique de la Dracénie Provence Verdon.

ARTICLE 1. Objet de la charte

Destinés à tous les territoires, **les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance,** le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme. A plus long terme, **ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années.** Ainsi, l'ensemble des territoires se verront proposer l'élaboration d'un CRTE d'ici fin juin 2021.

Grâce aux CRTE, le Gouvernement souhaite **simplifier** et **unifier les dispositifs de contractualisation existants**, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'Etat.

Les collectivités territoriales seront soutenues par l'Etat : les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat…)

Dans ce contexte, Enedis en tant que gestionnaire public du réseau de distribution s'engage comme **partenaire** de Dracénie Provence Verdon agglomération dans l'élaboration du CRTE.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210408-C_2021_064-DE

En effet, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique avec le développement de nouveaux usages de consommation et de production : 95% des énergies renouvelables raccordées au réseau public de distribution, intégration de la mobilité électrique, développement de l'autoconsommation … Opérateur de données issues des compteurs communicants LINKY, Enedis se positionne au cœur des enjeux d'innovation et est en capacité de fournir des solutions concrètes pour accompagner l'ambition en matière de transition écologique de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Cette convention comprend comme axes majeurs :

- La contribution à l'élaboration de l'état des lieux écologique mais aussi au suivi et à l'évaluation des actions engagées par la mise à disposition de données,
- Un partage sur les projets pour lesquels l'expertise et un accompagnement d'Enedis (rénovation énergétique, mobilité, autoconsommation collective et développement des ENR, lutte contre la précarité énergétique…) pourraient être mobilisés,
- Un accompagnement des démarches cœur de ville et Petites villes de demain pour les communes qui le souhaitent via notamment la mise à disposition d'un interlocuteur dédié Enedis,
- La gestion de crise et la résilience.

ARTICLE 2. Engagements d'Enedis

Dans la continuité de notre premier groupe de travail du 28 octobre 2020 et des axes stratégiques communiqués par courrier le 26 novembre 2020, Enedis propose de déployer au côté de Dracénie Provence Verdon agglomération les actions suivantes **non facturées** et structurées selon les 2 axes majeurs identifiés par Dracénie Provence Verdon agglomération.

Ces solutions visent notamment à **alimenter l'état des lieux écologique** du territoire évoqué dans la circulaire du Premier Ministre en novembre 2020.

La transition énergétique :

- Mise à disposition de données quotidiennes pour faciliter le pilotage des consommations (J+2)

  Le service permet de fournir les données quotidiennes d'énergie et/ou de courbes de charge, individuelles des bâtiments de la Dracénie afin de faciliter la réalisation d'économie d'énergie. L'ensemble des fonctionnalités de ce service seront disponibles sur l'Espace Collectivités Locales d'Enedis.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210408-C_2021_064-DE

- Mise à disposition d'un service d'alerte permettant de détecter les anomalies de consommations des points d'éclairage public (Mon Eclairage Public)

  Les données de consommation quotidiennes issues des compteurs Linky sont analysées chaque matin afin de détecter les variations en puissance ou en volume d'énergie. Si cette variation dépasse un seuil défini préalablement, alors une alerte est envoyée.

  A titre d'exemple, cela permet de détecter plusieurs rues ou un quartier privé d'éclairage public, voire de détecter jusqu'à quelques lampadaires en panne sur une même rue.

- Bilan annuel de la consommation et de la production sur les 9 dernières années du territoire de la collectivité afin de mener un diagnostic énergétique de l'agglomération.

- Agrégats annuels de données de consommation à la maille du bâtiment sur une chronique de 9 ans et ce au territoire de la collectivité afin de faciliter l'identification des « passoires énergétiques » de l'agglomération.

- Statistiques sur le nombre d'interventions pour coupure ou réduction de puissance pour contribuer à la lutte contre la précarité énergétique. Les données sont disponibles à la maille IRIS avec un historique de 5 ans.

- Analyse d'impact sur le réseau public de distribution de projets de développement EnR et de consommation (dont IRVE) pour optimiser au mieux les coûts de raccordement.

- Accompagnement pour l'évolution du parc transport en commun de la Dracénie via la mise à disposition d'un interlocuteur dédié

- Présentation des scénarios Enedis de déploiements des bornes de recharge de véhicules électriques en recharge nocturne en volume par commune et ce à horizon 2022 et 2035 pour alimenter le schéma directeur IRVE de la Dracénie (schéma directeur IRVE).

- La mise en relation et l'invitation à des évènements de type Webinaire

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210408-C_2021_064-DE

La gestion de crise et la résilience :

- Partenariat dans la définition des actions nécessaires à la continuité de service et la résilience des réseaux jugés prioritaires

- Identification des sites prioritaires en fonction du type de crise et actualisation de la liste des personnes à contacter en cas de besoin (sur la base des travaux des fiches « reflexe »).

En complément de ces actions travaillées ensemble le 28 octobre 2020, Enedis, fort de son expérience partenariale avec la ville de Draguignan dans le cadre du programme Cœur de ville, propose de mettre à disposition des communes engagées dans la démarche Petites Villes de Demain qui le souhaitent un interlocuteur pour identifier avec elles au regard de leurs besoins et enjeux, les données, solutions et accompagnement possibles que le distributeur pourrait leur mettre à disposition.

ARTICLE 3. Engagement de Dracénie Provence Verdon agglomération

Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage à partager et à fournir à Enedis les informations relatives à ses grands projets en associant le cas échéant à ces informations les clauses de confidentialité nécessaires.

ARTICLE 4. Communication

Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage à associer Enedis (via notamment la présence du logo) en tant que partenaire à l'ensemble des communications réalisées au titre du partenariat.

Réciproquement Enedis s'engage à associer Dracénie Provence Verdon agglomération (via notamment la présence du logo) à l'ensemble des communications réalisées au titre du partenariat.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210408-C_2021_064-DE

ARTICLE 5. Conditions techniques et financières

Les conventions particulières précisent les conditions juridiques, techniques de mise en œuvre opérationnelle des actions proposées. Ces dernières sont non facturées.

ARTICLE 6. Confidentialité

Les informations et documents communiqués par l'une des parties au titre du présent contrat sont confidentiels.

Tous les documents communiqués par l'une des parties au titre du présent contrat resteront sa propriété exclusive et lui seront obligatoirement restitués, sur simple demande de sa part, par l'autre partie.

ARTICLE 7. Durée de la charte

La présente charte est conclue pour une durée de deux ans non renouvelable à compter de la date de sa signature par les deux parties.
Six mois avant le terme, Dracénie Provence Verdon agglomération et Enedis feront le bilan des actions engagées et pourront envisager une nouvelle charte de partenariat.

ARTICLE 8. Résiliation

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, la charte est, sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit après mise en demeure d'exécution effectuée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, restée infructueuse dans un délai de 30 jours après sa réception.

ARTICLE 9. Litige

Tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation de la présente convention devra faire l'objet d'une recherche de conciliation entre les parties, préalablement à toute action contentieuse.

A défaut d'y parvenir dans un délai de six mois, chacune des parties sera libre d'engager une action contentieuse devant le Tribunal compétent.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-248300493-20210408-C_2021_064-DE

Fait en 2 exemplaires, dont un est remis à chacun des signataires,

A Draguignan, le

Pour Dracénie Provence Verdon agglomération
Le président,
M. Richard STRAMBIO

Pour ENEDIS,
La directrice territoriale Var,
Mme Nathalie ALEXANDRE,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

ADEME

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire Dracénie Provence Verdon agglomération, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire.

A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CRTE, il contribue directement à un ensemble d'actions référencé ci-après et ce, en rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme.

I – Présentation de l'établissement

Présentation générale	L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention. En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanentes des équipes techniques du siège et des directions régionales.

Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur	Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux : - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, L'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective… Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la coconstruction et qui tienne compte de la diversité des territoires. Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.

II – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE[1]

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d'objectifs.

Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l'ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la

disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie.

IV – Contribution financière aux actions du CRTE

Montant prévisionnel (€ HT)	Intitulé de l'action	Contribution totale	Pourcentage du montant total de l'action
Action n°1	Appel à projet Vélos et territoires - programme AVELO Axes 1 2 3	73 000€	37%
Action n°2	Démarche d'accompagnement bio déchets et changement de comportements (TRAC)	68 600€	70%
Action n°3	Etude de faisabilité d'exploitation de bus électriques	12 500€	50%
Action n°4	Etude préalable à la mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets, incluant la collecte sélective des biodéchets	17 500 €	70%
Action n°5	Mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique.	23 300 €	31%
Action n°6	Création d'une déchèterie professionnelle de 6 006 t/an au Muy (83).	11 811 €	5%
TOTAL		206 711 €	30%

V – Autres contributions

Le lancement de la démarche Cit'ergie sera soutenue par l'ADEME.